

**SAC-101029**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

215<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Réunion du 29 octobre 2010

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Hubert Noël, étudiant	Moncton
Marie-France Albert, professeure	Moncton	Valérie Noël, étudiante	Shippagan
Slimane Belbraouet, directeur	Moncton	Alexandre Ouellet, étudiant	Moncton
Paul Bernier, professeur	Moncton	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Sylvie Blain, professeure	Moncton	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Sylvie Robichaud-Ekstrand, directrice	Moncton
Michel Cardin, professeur	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Fatah Chetouane, professeur	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton	John Tivendell, professeur	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Charles Gaucher, professeur	Moncton		
Justin Guitard, étudiant	Moncton		
Éric Hervet, professeur	Moncton		
Mustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Michelle Landry, professeure	Shippagan		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Alexandre Levasseur, étudiant	Edmundston		
Patrick Maltais, directeur général	U de M		
France Marquis, professeure	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston		

**INVITÉS ET INVITÉES**

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Thérèse Thériault, directrice Service des communications	Moncton

**ABSENCE MOTIVÉE :** Marie-Noëlle Ryan

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-100827 .....	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-100827 .....	6
7.1	Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs .....	6
7.2	Stages (Programme M.A.P.) .....	7
8.	RAPPORT DU COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON .....	8
9.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .....	44
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-101006 .....	44
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	45
11.1	Évaluation - sciences religieuses .....	45
12.	COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RECTRICE OU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	47
13.	RAPPORT DU COMITÉ <i>AD HOC</i> - ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF .....	48
14.	COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK .....	48
15.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-100918 (RÉUNION ANNUELLE) ET CGV-100918 (RÉUNION ORDINAIRE) ...	50
16.	AFFAIRES NOUVELLES .....	50
17.	PROCHAINE RÉUNION .....	50
18.	CLÔTURE .....	50
	DOCUMENTS .....	51
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
	DOCUMENT B : Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton .....	B(1-147)
	DOCUMENT C : Procès-verbal CCJ-101006 .....	C(1-15)
	DOCUMENT D : Rapport du Comité <i>ad hoc</i> - Enseignement coopératif .....	D(1-45)
	DOCUMENT E : Politique de sélection des cadres - rectrice, recteur et vice-chancelier .....	E(1-3)

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 215<sup>e</sup> réunion du Sénat académique.

**Président d'assemblée** : Il y a une disposition différente ce matin et l'on va expliquer comment cela fonctionne. Ceci permettra l'utilisation du système électronique pour la votation. C'est pour cela que nous avons le système. Maintenant que l'on a l'habitude de fonctionner ensemble comme assemblée, il est temps de mettre le système à l'épreuve. Pour cela, il faut s'assurer que chacune et chacun aient un microphone et que toutes les personnes votantes aient accès à un système de votation. En principe, il y a 41 personnes votantes présentes ce matin. Toutes ces personnes devraient être assises devant un microphone et avoir accès à un système de votation. Je vais demander à la secrétaire générale d'expliquer davantage.

**Secrétaire générale** : Il y a 42 microphones autour de la table et 43 systèmes de votation. Comme vous le savez, tous les microphones ont des numéros. Aussi, à certains endroits, il y a un système de votation sans microphone où l'on a placé une chaise. Les endroits spécifiques où il y a une chaise et un système de vote sans microphone, c'est entre les microphones 30 et 31 et entre les microphones 34 et 35. Où il y a une chaise, sans système de vote, c'est entre les microphones 36 et 37. Aussi, il y a une chaise avec un système de vote entre les microphones 11 et 12. De plus, comme vous voyez à l'avant, il y a une chaise libre avec l'affiche marquée *réservée*. C'est une chaise qui prévoit le cas où les invitées et les invités qui sont assis à l'extérieur de la table centrale, pourront prendre la parole si elles ou ils doivent répondre à certaines questions ou préciser certaines choses. Ce microphone sera un microphone partagé. Alors, ce sont les ajustements que l'on a faits pour s'assurer que tous les membres aient un accès à un microphone et à un système de votation. Aujourd'hui, nous avons un plein Sénat académique, soit 41 personnes sur 42 sont présentes. La dernière fois, treize personnes étaient excusées ou absentes et donc nous avons un meilleur accès aux microphones et au système de votation.

**Président d'assemblée** : Si je comprends bien, à certains endroits, même si vous partagez un microphone vous avez chacun un système de votation. Tout le monde a un système de votation devant lui. D'ailleurs, les personnes qui n'ont pas le droit de vote, on les a placées à l'extérieur de la table centrale. Il y a trois personnes derrière nous et trois autres sont à l'autre bout de la salle. Si ces personnes doivent intervenir, vous pouvez leur prêter un microphone ou elles peuvent utiliser le microphone partagé comme mentionné.

Par ailleurs, je voudrais mentionner qu'il y a un décès dans la famille de notre secrétaire générale. Pour ces raisons, elle devra s'absenter à partir de 12 h 30. Nous la remercions d'être avec nous ce matin. Si la réunion se poursuit au-delà de 12 h 30, le registraire, Pascal Robichaud, prendra la relève.

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à Raoul Boudreau, professeur au Campus de Moncton; Slimane Belbraouet, directeur de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales; et Valérie Noël, étudiante au Campus de Shippagan. Il nomme la personne excusée. Pascal Robichaud, John Sichel et Thérèse Thériault sont nommés scrutatrice et scrutateurs. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

### Modifications :

- ▶ Ajout du point 7.3 Autres (pour information)
- ▶ Le point 9 sera pour information
- ▶ Le point 12 sera traité par Lynne Castonguay ou Pascal Robichaud

### **R : 01-SAC-101029**

Marie-France Albert, appuyée par Blanca Navarro-Pardiñas, propose :

*« Que l'ordre du jour SAC-100827 soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-100827

### Corrections :

- ▶ À la page 1, il faut lire : Réunion du 27 août 2010.
- ▶ À la page 1, il faut lire : Lacina Coulibaly, professeur Edmundston; Michelle Landry, professeure Shippagan; Sid-Ahmed Selouani, professeur Shippagan.
- ▶ À la page 8, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, il faut lire : ... des directeurs d'école qui étaient...
- ▶ À la page 14, premier paragraphe, treizième ligne, il faut lire : ...arts corporels en raison du petit nombre...
- ▶ À la page 14, à la recommandation 1, il faut lire : Que les programmes de...
- ▶ À la page 16, deuxième paragraphe, quatrième ligne, il faut lire : enthousiasmant.
- ▶ À la page 19, deuxième paragraphe, avant dernière ligne, il faut lire : substituée.
- ▶ À la page 25, troisième paragraphe, troisième ligne, il faut lire : ...une avec Bucarest...
- ▶ À la page 26, deuxième paragraphe, troisième ligne, il faut lire : ...il y a même des universités roumaines notamment Bucarest.
- ▶ À la page 34, avant-dernier paragraphe, troisième ligne, il faut lire : ...que toutes et tous, sur les campus, pourront...
- ▶ À la page 35, quatrième paragraphe, dernière ligne, il faut lire : ...et les étudiants arrivent vers les cours avec un bon niveau linguistique.

### **R : 02-SAC-101029**

Jean-Marie Binot, appuyé par Justin Guitard, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-100827 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

**McKee-Allain** : C'est une correction que je veux apporter dans le compte rendu du comité plénier du Sénat académique. À la première page, sixième paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : ...Chaire Roméo-LeBlanc en journalisme sans identifier son titulaire. C'est le responsable du Secteur information-communication, François Giroux, qui d'office en assure la gestion.

**Recteur et vice-chancelier** : Je n'ai pas d'objection, mais je pense que si l'on nomme la personne, on ne devrait pas dire que, d'office, c'est François Giroux. C'est la personne qui occupe la direction du Secteur qui est d'office.

**McKee-Allain** : Si je me réfère au rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, tous les titulaires de chaires sont nommés. Je l'ai nommé ici parce qu'il n'y avait pas de mention de nom.

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 7.1 (8.2.3) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

**Secrétaire générale :** Vous vous souviendrez que, à la réunion du 7 mai 2010, le Sénat académique avait reçu une correspondance de la sénatrice Michèle L. Caron qui demandait de clarifier deux choses : 1) qui fait partie de l'électorat pour l'élection au poste de sénatrices et de sénateurs représentant le corps professoral et 2) qui peut se porter candidates ou candidats à ces postes. Elle a situé le problème et elle avait élaboré certaines pistes de solution, dont celle de réserver le poste de la catégorie générale pour les bibliothécaires, les chargées et les chargés de cours ou autres. La question a été renvoyée au Bureau de direction du Sénat académique et, le 25 juin, le Bureau de direction du Sénat académique a demandé à la secrétaire générale de former un comité pour étudier la question. Au mois d'août, il y a eu la création du Comité. Celui-ci est composé de Robert-Léo LeBlanc, vice-doyen à la Faculté de droit, Paul Deguire, professeur de mathématiques et moi-même.

Le 27 août 2010, à la réunion du Sénat académique, nous avons reçu une correspondance de l'ABPPUM qui demandait au Comité de prendre en considération que le personnel académique à temps partiel et les bibliothécaires soient ajoutés au nombre actuel de représentantes et de représentants. Dans le procès-verbal, on peut lire que l'on a demandé à la secrétaire générale de prendre connaissance de cette lettre et de voir comment les compléments sont importants à la problématique. La première réunion du Comité a eu lieu le 9 septembre 2010. Le Comité a analysé le contenu des correspondances et des procès-verbaux. Il y a des choses qui se ressemblent, il y a des choses qui ne sont pas semblables et nous avons identifié deux options. Le Comité est à l'étape de la rédaction du rapport. La prochaine étape sera de présenter ce rapport au Bureau de direction du Sénat académique.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci de nous avoir donné la chronologie du développement de ce dossier. J'ai une préoccupation relativement à la compréhension du mandat qui leur a été confié par le Bureau de direction du Sénat académique. Effectivement, on se souviendra que ceci a commencé au mois de mai dernier. Je pense que nous étions toutes et tous d'accord qu'il fallait regarder à une certaine harmonisation du vocabulaire par rapport à un certain nombre d'enjeux par rapport à la représentation au Sénat académique. On avait constaté que, dans les Statuts et règlements, dans la *Loi sur l'Université de Moncton* et dans les différents textes réglementaires de l'Université, l'on n'avait pas toujours une cohésion par rapport à cette terminologie. Alors, c'est à cette époque que l'on avait convenu que l'on voulait référer ceci au Bureau de direction du Sénat académique pour créer un groupe de travail qui examinerait la question. Le groupe de travail a été formé par le Bureau de direction du Sénat académique et l'on a fait un bref rapport des activités à la réunion du mois d'août. Simultanément, au mois d'août, alors que l'on informait le Sénat académique que le groupe de travail avait été formé et qu'il allait commencer son travail, on a reçu une correspondance de l'ABPPUM qui, selon moi, traite d'une question qui pouvait peut-être paraître comme étant directement rattachée à l'exercice en cours, mais qui, à mon point de vue, ne l'est pas du tout.

La dernière correspondance de l'ABPPUM demande que l'on regarde à ajouter des catégories de sénatrices et de sénateurs pour les chargées et les chargés de cours et les bibliothécaires. J'ai été surpris de voir que le mandat du Comité semblait évoluer et que l'exercice était beaucoup plus global que l'intention de la note du mois de mai. Il semblerait qu'il y a toute une discussion autour de la possibilité d'ouvrir la *Loi sur l'Université de Moncton* pour ajouter des membres au Sénat académique. Peut-être que cela fait trop longtemps que je suis là, mais c'est un exercice qui me semble aller à contre-courant de ce que l'on a souhaité comme Sénat académique. Il y a quelques années, l'exercice avait été fait par un comité dirigé, en bonne partie, par des professeures et des professeurs dans le but d'essayer de rendre le Sénat académique plus efficace. Une des recommandations était de réduire la taille du Sénat académique. Lorsque l'on a voulu regarder la question de la représentation au Sénat académique, on a eu un long débat qui a duré quelques années. Vous vous souviendrez qu'un comité, sous la présidence du professeur Adrien Bérubé, était arrivé à la conclusion qu'il fallait augmenter le nombre de professeures et de professeurs au Sénat académique, mais il n'y avait personne qui avait une volonté d'augmenter le nombre total de sénatrices et de sénateurs. Alors qu'est-ce que l'on a fait?

7.1 **(8.2.3) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

On a réduit la représentation des gestionnaires académiques qui siégeaient d'office au Sénat académique, notamment les directrices et les directeurs d'école. Jusqu'à cette époque, toutes les directrices et tous les directeurs d'école avaient le même statut qu'une doyenne ou un doyen en ce qui concerne la représentation académique. Le Sénat académique a accepté de réduire ceci et maintenant, il y a deux directrices ou directeurs d'école qui les représentent au Sénat académique. Donc, il faut faire très attention. On ne peut pas, à chaque fois qu'il y a une dynamique complémentaire à l'Université, demander au législateur d'ouvrir la *Loi sur l'Université de Moncton* sur la représentation au Sénat académique. Le Comité va travailler comme il le pense, mais j'aimerais quand même donner au Sénat académique un préavis sur l'enjeu. Je comprends que l'on a des catégories de personnel enseignant qui sont différentes. C'est une question de dynamique. Comment pourrions-nous faire ceci à l'intérieur des quotas accordés à l'unité académique? Est-ce que l'on veut permettre à ces gens d'être considérés comme membres du Sénat académique? Je n'ai pas de difficulté à avoir ce débat, mais le fait que l'on a des chargées et des chargés de cours qui sont maintenant regroupés dans un syndicat ne veut pas nécessairement dire qu'il faut ajouter des sièges au Sénat académique pour tenir compte de cette catégorie. Au contraire, je crois que l'on devrait examiner ce que l'on entend par personnel enseignant aux fins de la *Loi sur l'Université de Moncton* et si l'on veut les inclure dans une catégorie de professeures ou de professeurs ou non. Après cela, on verra la façon dont on veut bien assurer la mise en candidature de ces personnes lorsque viendra le temps des élections au Sénat académique.

**Cardin** : Je remercie le recteur et vice-chancelier de faire cette précision. Je vois que le contingentement pour le Sénat académique est très important. Effectivement, ce n'est pas si facile de changer le nombre de représentantes et de représentants, mais si j'ai bien compris, il serait quand même possible que des chargées et des chargés de cours ainsi que des bibliothécaires soient éligibles à faire partie du Sénat académique au même titre que leurs collègues de l'unité 1. À ce moment-là, ceci serait déjà bien en soi. Je ne sais pas si cette idée peut effectivement être poussée.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense qu'il y a déjà, à l'heure actuelle, une coutume voulant qu'une bibliothécaire ou un bibliothécaire puisse être élu au Sénat académique dans la catégorie de personnel enseignant. On a déjà eu des bibliothécaires. Personne n'a posé d'objections par rapport à cela. On peut avoir un règlement interne qui interprète ce que l'on entend par personnel enseignant pour la représentation au Sénat académique. Si le corps professoral veut inclure les chargées et les chargés de cours ainsi que les bibliothécaires, je crois que c'est le genre de discussion digne du Sénat académique. Il me semble qu'il faut faire attention de continuer à multiplier le nombre de sièges au Sénat académique du fait que l'on a différentes catégories de personnes qui arrivent et qui viennent enrichir en quelque sorte la collégialité académique de l'Université.

Aussi, je crois que l'on a une leçon à apprendre quand on crée des groupes de travail. On devrait peut-être s'assurer que l'on définisse, de façon plus cossue, les mandats qu'on leur donne parce que si l'on ne le fait pas, cela peut donner des cas comme ceux-là. Selon moi, on avait demandé au Bureau de direction du Sénat académique de créer un groupe de travail. Je ne pense pas que l'esprit du Sénat académique, à ce moment-là, était de voir à élargir le nombre de représentations au Sénat académique. C'était peut-être de s'assurer que, dans la définition des catégories actuelles, l'on puisse la revoir pour être plus permissif par rapport aux différents types de personnel enseignant ou bibliothécaire.

7.2 **(15) Stages (Programme M.A.P.)**

**VRER** : Comme le Sénat académique l'avait recommandé à ses dernières assises, j'ai convoqué la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et le directeur du Département d'administration publique pour voir si, au moins à court terme, nous ne pouvions pas trouver une solution sur la question du placement des étudiantes et des étudiants en administration publique pour les stages. Nous avons eu une réunion fructueuse. On s'est entendu sur une liste d'individus que nous allions joindre et qui étaient habiletés à assumer ce rôle. Une personne est très intéressée par le projet; c'est une personne qui demeure dans la région et qui a eu une carrière dans la fonction publique. La semaine prochaine, les doyennes et moi-même devons la rencontrer. Elle aimerait connaître le mandat et il faut

7.2 **(15) Stages (Programme M.A.P.)** (suite)

discuter de la question de rémunération. Puisque la personne n'a pas encore accepté de vive voix ou par écrit, je préférerais ne pas la nommer. Nous sommes très confiants qu'elle acceptera et ceci réglera la situation pour l'année en cours.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Voir le Document B, p. 1-147

Invitée et invité : Nicole Barrieau et Sylvain Vézina

**Dubois** : J'aimerais proposer que l'on se transforme en Comité plénier pendant une période de 45 minutes pour pouvoir discuter librement du rapport.

**R : 03-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Neil Boucher, propose :

*« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier jusqu'à 10 h 5. »*

Vote sur R03

Pour 39

Contre 1

ADOPTÉE

Il est 9 h 20.

Fin du Comité plénier à 10 h 15.

Pause de 10 h 15 à 10 h 32.

**Président d'assemblée** : Nous sommes de retour en assemblée délibérante. Je vais donner la parole à la coprésidente du Comité *ad hoc* pour qu'elle fasse sa première proposition.

**Recommandation 1**

**R : 04-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que le Sénat académique précise et renforce le mandat du Comité conjoint de la planification afin que celui-ci inclue la planification académique, et que le Sénat académique s'assure de la présence d'un membre du corps professoral, d'une doyenne ou d'un doyen, de la population étudiante et du réseau. »*

**Dubois** : Tout comme le sénateur Couturier l'a signalé, un des éléments qui se dégageait des consultations et des réactions écrites que nous avons reçues était que, à l'Université de Moncton, il y avait une absence de planification académique, soit d'un processus de planification transparent qui naissait dans les facultés et dans les départements. Nous avons révisé les attributions des différentes instances de l'Université et nous nous sommes aperçus que cette fonction de planification revient au Comité conjoint de la planification. Aussi, on nous a confirmé que ce Comité ne remplissait pas cette fonction depuis plusieurs années. Plutôt que de proposer la création d'une nouvelle instance, qui n'était certainement pas une possibilité d'après les réactions que nous avons reçues, nous avons préféré avoir recours à une structure qui existe déjà, soit une structure parapluie, qui regroupe des membres du Sénat académique et des membres de la communauté, soit des membres du Conseil des gouverneurs. Nous voulions également préciser que, dans la composition du Comité conjoint de la planification, il y ait au moins une professeure ou un professeur, une doyenne ou un doyen, et un membre de la population étudiante.

**Président d'assemblée** : Lorsque vous dites que le Sénat académique précise et renforce le mandat, on prévoit que le Sénat académique doit faire une action. Avez-vous prévu comment cette action va se faire?



8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Dubois** : Le Sénat académique doit peut-être demander au Comité conjoint de la planification. La recommandation qui suit recommande au Comité conjoint de la planification de mettre sur pied ou de concevoir un processus de planification académique qui est déjà dans ses attributions.

**Chetouane** : C'est pour donner suite à l'intervention de la sénatrice Dubois. C'est ce que je disais tout à l'heure. C'est ce type d'information que je viens d'entendre où l'on s'est aperçu, il y a un certain nombre d'années, qu'un tel comité ne faisait pas son travail. C'est ce type d'information qui est le vrai problème et qui est absent dans le rapport du Comité *ad hoc*; on met l'accent sur la démographie. On n'a pas vraiment identifié ou bien on n'a pas pu déceler un phénomène normal de renouvellement de population.

**VRER** : Est-ce que quelqu'un a examiné si la composition qui est suggérée a des incidences sur nos Statuts et règlements? Doit-on les modifier?

**Dubois** : Cette recommandation ne nécessite aucun changement aux Statuts et règlements.

**Cardin** : Je trouve que la recommandation 1 est très bien. Je suis content de voir qu'il y a un membre du corps professoral qui sera là. Certains collègues demandent si un dégrèvement s'avère nécessaire pour faire ce travail. J'aimerais que l'on prenne cela en note pour l'avenir. Ce serait un élément à considérer pour que la fonctionnalité soit assurée.

**Dako** : Par rapport à la recommandation 1, j'aimerais bien que l'on me définisse de façon claire ce que l'on entend par planification académique et jusqu'à quel point ceci ne sera pas une lourdeur administrative pour le Comité conjoint de la planification.

**McKee-Allain** : J'ai remarqué la différence dans les deux versions entre le rapport intérimaire et celui-ci. Dans le rapport intérimaire, vous demandiez un changement dans la composition pour assurer une représentativité de différentes instances. Ici, ça sonne comme un vœu pieux. J'en conclus que c'est peut-être parce qu'il aurait fallu ouvrir la Charte, je ne le sais pas. Je pose la question. On veut s'assurer de leur présence. Je vais dire ça comme ceci. J'ai rarement vu, au Sénat académique, des recommandations qui demandent de s'assurer de quelque chose par rapport à une garantie. Est-ce que l'on a prévu des moyens ou des mécanismes pour s'assurer de ceci, d'une part, et d'autre part, je rappelle que, au moment de mettre sur pied le Comité *ad hoc*, pour ceux et celles qui n'étaient pas au Sénat, je vous informe que j'étais une des adeptes de la mise sur pied d'un Comité *ad hoc* formé uniquement de sénatrices et de sénateurs ou de leurs représentantes ou représentants pour justement avoir ce que le sénateur Couturier a dit tantôt, le contrôle de l'académique. Alors c'est extrêmement important. On veut avoir un droit de regard complet sur l'académique. Je rappelle que la composition du Comité conjoint de la planification est moitié membres du Sénat académique et moitié membres du Conseil des gouverneurs.

**Couturier** : Vous soulevez de très bonnes questions. Il y a eu de la part des membres du Comité *ad hoc* un souci de viser l'efficacité. Il a voulu reconnaître les structures existantes et éviter d'avoir à modifier les Statuts et règlements. À cet égard, je vous renvoie aux attributions du Comité conjoint de la planification. Selon nos Statuts et règlements, le mandat du Comité conjoint de la planification est déjà bel et bien précisé. Il s'agit de recommander des priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources et de recommander les étapes et les échéances de mise en œuvre de ces priorités. Donc, il est déjà prévu dans les attributions du Comité que se déroule en son sein ce travail de planification académique.

Le défi, c'est que ce travail, au cours des dernières années, n'a peut-être pas été réalisé de la manière où l'on devrait le faire. Ce n'est pas une critique, c'est un commentaire. On l'a fait essentiellement d'une manière réactive au sens où le Comité conjoint de la planification a été saisi de nouvelles propositions de programme. Ici, si l'on revient aux attributions du Comité conjoint de la planification, il pourrait jouer un rôle beaucoup plus proactif. Ceci est prévu dans la recommandation 2. C'est la vision des choses que l'on a.

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

Le Comité conjoint de la planification devrait être notre mécanisme, à l'échelle de l'Université, où l'on reçoit l'ensemble des idées de nouveaux programmes afin qu'il y ait un premier débat sur ces programmes et qu'il y ait aussi un échange entre départements et entre facultés à l'égard de ces nouvelles propositions. Il faut éviter les situations où un programme est présenté au Sénat académique et dont les membres des unités apprennent qu'il y a ce nouveau programme. On ne doit pas constater, rendu en bout de processus, qu'il y aurait eu une occasion de collaboration entre deux facultés. Dans une perspective d'une meilleure utilisation de nos ressources, qui sont limitées, il faut avoir ce regard prospectif dans un forum qui rejoint à la fois le volet académique et le volet de la gouvernance. Je pense que c'est important. Ce sera aussi le lieu où l'on pourra rapidement recevoir un feu vert, un feu orange ou un feu rouge par rapport au développement de nouveaux programmes. Donc ici, c'est de redonner au Comité conjoint de la planification son rôle de planification. Où voulons-nous être dans dix ans? Dans cinq ans? Enfin, par rapport à la question de la sénatrice McKee-Allain, la proposition est formulée d'une manière qui évite de modifier les Statuts et règlements. Le Sénat académique peut se doter d'une règle très précise à l'égard de la procédure d'élection des trois personnes issues du Sénat académique qui siègent au Comité conjoint de la planification. Les Statuts et règlements précisent déjà qu'il faut une étudiante ou un étudiant à ce Comité. Le Sénat académique peut se donner comme règle d'élire une professeure ou un professeur et d'élire une représentante ou un représentant des doyennes et des doyens.

**E. Robichaud :** Je vais appuyer cette recommandation. Je pense que c'est un rôle important que le Comité conjoint de la planification n'a peut-être pas mis autant d'énergie dedans dans les dernières années. Le Comité a déjà eu un rôle beaucoup plus important au niveau de la planification et de la préparation d'un plan triennal et c'est important que ce rôle revienne. Il va falloir que l'on examine, au niveau des attributions actuelles du Comité conjoint de la planification, comment on peut prioriser cette nouvelle action. Il faudra trouver des façons plus efficaces de faire d'autres rôles que le Comité joue actuellement, par exemple, au niveau de l'évaluation des programmes qui prend également beaucoup de temps au Comité.

Par ailleurs, j'ai entendu un commentaire sur la lourdeur; on parlait aussi d'un besoin de dégrèvement. Je ne pense pas que les tâches du Comité conjoint de la planification seront nécessairement un travail très lourd. Il ne faut pas oublier, et je ne veux pas discuter de la recommandation 2, mais elle fait appel au travail de la planification académique dans les unités. Le travail devra être fait dans les unités. Celles-ci devront regarder où elles veulent aller avec ses programmes. Est-ce qu'il y a des nouveautés que l'on voudrait avoir? C'est de là que le gros du travail devra se faire. Ces choses vont venir au Comité conjoint de la planification qui pourra faire, comme le sénateur Couturier le mentionnait tout à l'heure, un premier débat et faire des recommandations au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Donc le Comité conjoint de la planification ne prendra pas des décisions sur ces choses, mais proposera des recommandations. Je pense que c'est un processus tout à fait normal et je l'appuie.

**Selouani :** Je reviens sur cette recommandation, son lien avec la recommandation 2, et sur les questions qui ont été soulevées notamment par rapport à la collégialité et par rapport au vœu pieux, entre guillemets, de la recommandation 1. C'est loin d'être un vœu pieux dans la mesure où l'on redonne au Comité conjoint de la planification la possibilité de jouer son rôle qui est déjà prévu, mais non seulement de le dire, mais aussi de lui donner des outils par la collégialité. Du moment que les plans triennaux partent des facultés et des unités académiques, alors, ce sont les professeures et les professeurs qui vont jouer ce rôle par rapport aux nouveaux programmes qui peuvent être créés ou modifiés. Cela remontera vers le haut. Ceci n'était pas le cas auparavant. J'ai entendu des interventions disant que, un beau jour, tel ou tel programme a été coupé. Ce sont des processus qui pourront justement pallier ces choses dans la mesure où la planification viendra de la base. Elle viendra des unités académiques. Le Comité conjoint de la planification n'aura pas des tâches supplémentaires à faire dans la mesure où les plans triennaux vont dresser la carte de chaque unité académique. Il jouera le rôle de coordination ou comme ceci a été souligné, de donner un feu vert, un feu orange ou un feu rouge, dépendamment du contenu des plans triennaux. Je vois ici de la collégialité, je la vois se matérialiser, je vois de l'efficacité opérationnelle. Donc opérationnalité, efficacité et collégialité, je les vois dans ces deux recommandations.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Navarro-Pardiñas** : Je suis en faveur de cette recommandation. Je trouve qu'il faut avoir une professeure ou un professeur au sein du Comité conjoint de la planification. La question que je me pose, cependant, c'est pourquoi ce Comité ne fonctionne pas bien. Si l'on est en train de dire qu'il devrait faire un travail et que ce travail n'a pas été fait, j'aimerais creuser et savoir pourquoi ceci n'a pas été fait. Est-ce que c'est parce que cela demande trop de temps? Est-ce que c'est un investissement? Est-ce que les attributions du Comité sont trop importantes? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Pourquoi ce Comité, si important, n'arrive-t-il pas à faire le travail qu'il doit faire? Je pense que si l'on souhaite qu'une professeure ou un professeur fasse partie de ce Comité, il faudrait vraiment s'assurer que la personne qui prendra cette charge, qui est extrêmement importante, puisse avoir le temps nécessaire pour se consacrer à ce travail. Nous sommes des professeures et des professeurs à temps plein; nous sommes des chercheuses et des chercheurs; nous sommes des directrices et des directeurs de département; nous faisons déjà énormément de services à la collectivité; nous sommes des sénatrices et des sénateurs; nous sommes dans 40 000 comités. Je serais enchantée d'être au Comité conjoint de la planification, mais si l'on ne me donne pas le temps, il serait irresponsable d'accepter ce poste parce que je me retrouverai deux jours avant la réunion à essayer de lire une tonne de documents pour prendre une décision qui ne sera pas éclairée ni responsable. Ça va peut-être être par intuition. Je pense que ce poste est important. Je suis tout à fait d'accord. Il faut que l'on donne aux personnes qui vont y siéger du temps pour faire ce travail de façon excellente et responsable.

**Recteur et vice-chancelier** : En fait, le Comité conjoint de la planification est un comité bipartite en quelque sorte. Il relève à la fois du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique. Ce Comité n'est pas un organisme externe au Sénat académique; il est un Comité du Sénat académique. Qui va décider quelles seront les priorités que l'on veut confier à ce Comité? Bien, c'est l'organe supérieur qui l'a créé. C'est le Sénat académique, en particulier, quand on regarde à la planification académique. C'est nous, en tant que Sénat académique, qui devons déterminer à un moment donné où l'on veut que la pendule aille pour les prochaines années par rapport à la vie académique. Il faut passer à une étape qui a évolué dans le temps à l'Université. Il y a eu des périodes où le Comité conjoint de planification a fait beaucoup de planification académique. Depuis sept ans, je pense qu'il y a eu une volonté d'examiner nos programmes existants pour les adapter aux réalités modernes à la suite des évaluations externes de ceux-ci. Les évaluations externes de nos programmes ont pris une ampleur importante et c'est une tâche que nous avons confiée au Comité conjoint de la planification. Je trouve que c'est bien de dire à un de nos comités que la priorité doit être autour de la planification académique. Ce n'est pas anormal. Le Comité conjoint de la planification ne peut pas prendre cela comme étant quelque chose d'inacceptable. Au contraire, je crois que c'est bien que, de temps à autre, le Sénat académique puisse dire à ses comités permanents ce sur quoi l'on veut qu'ils travaillent pour les prochaines années. Pour moi, les recommandations 1 et 2 vont de paire. Je crois que, en adoptant la recommandation 1, il faudra adopter la recommandation 2, sinon il s'agirait d'un non-sens.

Je siégerai d'office au Comité conjoint de la planification, le sénateur Dako siégera au Comité et je n'ai pas vu qu'il était mort de fatigue encore même si le Comité conjoint de la planification travaille beaucoup. Je crois que cela fait partie de nos tâches respectives. C'est le cas pour d'autres types de comités du Sénat académique ou d'ailleurs. Je trouve que c'est un bon point de départ parce que c'est exactement ce que nous a dit la consultation dès les premières heures. Il faut cibler les priorités académiques autour de la planification académique et les organes principaux sont le Sénat académique et le Comité conjoint de la planification.

**Dako** : Lorsque l'on parle d'un poste d'une professeure ou d'un professeur au Comité conjoint de la planification, j'ai l'impression que ceci représente un cadeau que l'on donne. Il y a déjà un poste de professeure ou de professeur au Comité conjoint de la planification. Je siégerai à ce Comité. De ce point de vue, je crois que l'on a une représentation, mais si l'on peut avoir une représentation additionnelle, ceci ne serait pas mauvais. Deuxièmement, si l'on regarde la recommandation 5, elle interpelle la lourdeur administrative. Lorsque la sénatrice Navarro-Pardiñas parlait des tâches additionnelles, elle aimerait bien qu'il y ait

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

des mesures qui vont alléger la tâche des gens qui vont siéger. Jusqu'à là, nous ne sommes pas encore morts, mais nous avons de la documentation. Si jamais il y a des choses supplémentaires qui peuvent s'ajouter, je ne dirai pas non à cela. Je vais l'accepter bien volontiers. J'estime que, dans ces recommandations, si l'on veut donner la tâche au Comité conjoint de la planification pour dire que les évaluations externes ne font désormais plus partie, dans la différence des éléments, il faudrait être très précis. J'estime que cette recommandation devrait venir avec des mesures qui expliquent clairement quels sont les éléments qui doivent être faits lorsque l'on donne la tâche au Comité conjoint de la planification.

**Vézina** : Je voudrais poursuivre sur l'intervention du recteur et vice-chancelier à savoir que les recommandations 1 et 2 sont effectivement liées. Lorsque l'on parle de planification, c'est au niveau des facultés que cela doit se faire d'abord. Ce n'est pas au Comité conjoint de la planification. Il y a des conseils de faculté dans les facultés et c'est leur rôle, à mon avis, de faire ce travail.

**Navarro-Pardiñas** : Je vois bien que le professeur n'est pas encore mort. On est en train de parler d'un Comité qui ne performe peut-être pas à son plein potentiel. Je donne une piste très simple. Je ne demande pas 60 000 \$. Je demande si l'on ne pourrait pas faire quelque chose. J'attire tout simplement l'attention sur ce point.

**Dubois** : À l'heure actuelle, la composition du Comité conjoint de la planification prévoit la présence de trois membres du Sénat académique. Il ne précise pas la nature du membre. En utilisant l'expression « s'assure que le Comité » dans la recommandation, le Sénat académique s'assure, avec des règles de régie interne, de la présence d'un membre du corps professoral. Je pense que l'on vient nuancer un peu la composition telle qu'elle est décrite dans les Statuts et règlements. La recommandation ne prévoit pas d'enlever du travail au Comité. Selon moi, le fait de participer à une planification académique et de la diriger va donner aux membres du Comité une certaine vue d'ensemble quand viendra le temps d'examiner des évaluations externes. Cela va enrichir le travail que de savoir quels sont les plans de développement des différentes facultés. Une fois que ces plans seront mis en circulation, que l'on connaîtra les projets que l'on veut développer, cela viendra enrichir le travail du Comité.

Vote sur R04

Pour 36

Contre 4

ADOPTÉE

### Recommandation 2

**R : 05-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Neil Boucher, propose :

*« Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les facultés et campus, qui reposera sur la participation de toutes les unités académiques et qui touchera les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus seront intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation. »*

**Dubois** : Dans la recommandation 2, il s'agit d'instaurer de nouvelles pratiques à l'Université de Moncton où la planification académique commence dans les facultés, voire dans les départements, les écoles et les UARD pour ensuite s'acheminer vers le Comité conjoint de la planification. Je crois que le but ultime de cet exercice, c'est de mettre en circulation les projets de développement et les projets de modification ou de création de nouveaux programmes. Ceci permettra à toutes les personnes concernées de prendre connaissance de ces projets, d'en discuter et de les planifier ensemble au sein d'un Conseil de faculté ou d'un mécanisme que choisira la faculté. J'imagine que cela sera au Conseil de faculté et ensuite les plans facultaires seront acheminés au Comité conjoint de la planification. Ce sont de nouvelles pratiques. À l'heure actuelle, à ma connaissance, les

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

facultés ne procèdent pas comme ça. Les besoins départementaux ou les besoins des écoles sont présentés au décanat et ensuite négociés entre le décanat et les différentes unités académiques. Le but, c'est de mettre tout le monde au courant des projets de chaque unité pour permettre aux gens de mettre en commun certains projets et certaines ressources.

**Cardin** : J'ai une proposition d'amendement pour cette recommandation. Je propose de modifier, à la deuxième ligne, l'expression « mettre en œuvre » par l'expression « proposer au Sénat académique ».

**Amendement**

**P : 06-SAC-101029**

Michel Cardin, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

*« Remplacer à la deuxième ligne 'mettre en oeuvre' par proposer au Sénat académique. »*

**Cardin** : Je trouve que l'expression est plus précise. Elle montre que le Comité va apporter des choses au Sénat académique pour approbation. Mettre en œuvre, c'est évident pour moi. C'est évident qu'ils vont le faire alors que proposer au Sénat académique, ça confirme que le travail est fait lorsqu'il vient devant le Sénat académique.

**Recteur et vice-chancelier** : Je ne suis pas nécessairement contre l'amendement, mais j'essaie de comprendre ce qui est visé par l'amendement. Est-ce que les plans académiques des facultés seraient éventuellement approuvés par le Sénat académique? La dernière partie de la proposition dit cela. Est-ce que c'est plutôt le processus tel qu'on va l'élaborer pour aider des facultés à faire leur planification? Voulez-vous qu'il soit approuvé au Sénat académique auparavant? Je vous rappelle que, généralement, les comités du Sénat académique n'ont pas de pouvoir décisionnel. L'ensemble des propositions ayant un impact décisif doit aller à la fois au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Je ne comprends pas tout à fait le sens ou le besoin de l'amendement.

**Cardin** : S'il y a une majorité qui pense que c'est assez solide comme cela, je veux bien me rallier à cela, mais je trouve que mon amendement renforce l'idée tout simplement. Je ne vois pas que cela puisse déranger la construction de ce qui est exprimé dans ce paragraphe.

**Président d'assemblée** : Selon moi, cela ne vise que le processus. Donc, le Comité va proposer au Sénat académique ce nouveau processus.

**Cardin** : J'aimerais avoir l'avis d'autres personnes.

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas un avis que je vous donne. Je lis la proposition.

**Cardin** : Le processus, oui. On parle de déposer tout cela à la fin.

**Vézina** : Cela concerne le processus essentiellement. Ce n'est pas à chaque plan.

**E. Robichaud** : Je pense que je vais voter contre. Je préfère le libellé actuel. Effectivement, on parle du processus ici. La modification proposée serait que l'on apporte le processus ici pour approbation avant que l'on commence le processus de planification dans les facultés. Ceci veut dire que rien ne va se faire avant que l'on puisse même commencer parce qu'il faut ramener ceci à la réunion du Sénat académique de mars 2011. C'est un processus que j'aimerais voir débiter plus rapidement. Je dirais que ce n'est pas un processus qui est complètement nouveau. Le processus de planification académique a existé à l'Université de Moncton pour bien des années. C'est relativement récent qu'on l'a tassé de côté. Il y a quand même un processus qui était fait et qui était très inclusif. Il commençait dans les départements et se rendait au niveau des conseils de faculté et était

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

amené au Comité conjoint de la planification. Ce processus n'est pas inconnu. On peut le retrouver dans nos vieux documents. Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de l'amener ici pour approbation.

**Adégbidi** : Je pense que si ce processus existe déjà et que vous pensez que l'on devrait le prendre et le remettre en jeu, alors cette proposition est totalement creuse. Ceci revient à ce que disait notre collègue. Je vais appuyer la proposition du sénateur Cardin. On dit : « de concevoir un processus », cela veut dire que c'est quelque chose de nouveau qui sera fait et si c'est quelque chose de nouveau, alors le Sénat académique, qui a donné cette mission, pourra voir que oui, effectivement, il y a un nouveau processus qui est mis en jeu et que ce processus atteint les objectifs pour lesquels il a été mis en jeu, pour lequel vous faites tout ce travail.

**Dako** : Je suis d'accord avec ce que le sénateur Adégbidi vient de dire. J'estime pertinent le fait d'ajouter et de proposer son sens ici parce que la dernière phrase dit simplement « déposé au Sénat académique ». Déposer et proposer sont deux éléments différents. Un dépôt, c'est un dépôt. Il n'y a pas nécessairement une discussion. J'estime que c'est important de proposer au Sénat académique et que le Sénat académique donne son point de vue par rapport au processus.

**Président d'assemblée** : Je voudrais vous dire que déposer au Sénat académique ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un débat. Ce n'est pas le sens des termes qui sont employés.

**Couturier** : Je comprends les préoccupations du sénateur Cardin qui sont très légitimes, mais je suis de ceux qui pensent que la dernière phrase de la recommandation assure que le processus débouche sur le Sénat académique et que le plan académique triennal soit débattu au Sénat académique. Je vais devoir voter contre l'amendement, car je trouve que l'amendement nous demande de ramener au Sénat académique un document dans lequel il y aura trois ou quatre étapes. Or, l'essentiel des éléments est dans la recommandation. Ce processus doit prendre naissance dans les facultés et les campus. Nous sommes au cœur du processus de collégialité. Il faut qu'il repose sur la participation de toutes les unités académiques. Je vous rappelle que, de toute manière, dans toutes nos façons de faire à l'Université de Moncton, soit au Comité des programmes ou dans d'autres instances, c'est comme cela que cela se déroule. Je ne vois pas la nécessité de l'amendement autrement que pour ajouter une étape bureaucratique à sa mise en œuvre.

**Cardin** : Je trouve que ce que les sénateurs Dako et Adégbidi ont dit est bien. Il y a une différence entre le début et la fin. Il y a un début de processus et il y a le retour final. Je ne vois pas comment cela peut déranger tout le processus général. J'aimerais maintenir ma proposition.

Vote sur P06

Pour 19

Contre 22

REJETÉE

**McKee-Allain** : En proposant cette recommandation, soit d'impliquer les instances, est-ce que vous avez tenu compte des processus en cours, soit la reconfiguration des programmes et les évaluations de programmes? Est-ce que vous avez réfléchi en termes d'un calendrier? Le sénateur Robichaud a fait référence à un calendrier, ma question est de savoir si ceci est lié ou non? En termes académiques, il faut avoir des liens entre ces processus, mais en termes très pratiques, c'est quand même un très grand investissement d'énergie de la part des collègues, des étudiantes et des étudiants.

**Vézina** : Dans notre lecture, un plan doit intégrer toutes ces choses. Un plan intègre les contraintes, les objectifs et les éléments qui sont déjà en cours. Je pense que cette planification doit tenir compte de ce qui est déjà engagé. Par ailleurs, il n'y a pas eu de discussion au Comité au sujet d'un calendrier.

**Chetouane** : J'ai deux questions. Que veut dire techniquement « un processus inclusif et intégré »? Et s'il est « inclusif et intégré » et qu'il intègre les objectifs et les plans des différentes facultés, des fois il y aura des plans antagonistes. Alors comment allons-nous gérer ces conflits? Par exemple, si l'on veut créer des choses dans une faculté, est-ce que cela va déranger le plan d'une autre faculté?

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

**Dubois** : Inclusif veut dire que cela comprend toutes les instances académiques, soit le département, l'école, l'UARD et la faculté. Intégrer veut dire que cela comprend toutes les contraintes, les initiatives, les engagements et autres.

**Chetouane** : Ma question est technique. Lorsque l'on met plus de contraintes, l'espace de solution est réduit. Si l'on n'arrive pas à trouver une solution, alors qui va céder? Comment allez-vous gérer ces conflits? Je veux savoir comment. Ce n'est pas en intégrant tout et en passant dans le mélangeur que l'on va avoir des solutions.

**Dubois** : C'est le processus qui est intégré. Ce n'est pas le plan qui est intégré. S'il y a des contradictions, s'il y a des projets qui sont irréalisables, car ils sont faits en même temps, à ce moment, ce sont des conflits qui seront résolus au sein des conseils de faculté. Si c'est à mon tour cette année, alors ton tour sera l'année prochaine. Dans la faculté, il y a peut-être un projet qui pourrait aller chercher l'adhésion de toute la faculté. Donc, c'est au sein du Conseil de faculté que le plan sera identifié et par la suite sera acheminé au Comité conjoint de la planification.

**Lakhal** : Comment cette recommandation sera-t-elle opérationnalisée? On dit que le Comité conjoint de la planification va concevoir un processus. Il va dire « vous allez faire ça et ça ». Aussi, on parle de plans facultaires. Il y a donc des plans facultaires qui seront élaborés à l'intérieur des unités et qui seront proposés au Comité. Est-ce que les facultés présenteront des plans académiques? Elles vont attendre le processus proposé pour commencer à travailler. Ceci n'est pas clair pour moi. Une fois que les plans facultaires seront proposés, est-ce que le Comité va étudier chaque plan à part ou est-ce qu'il va faire une synthèse de ces plans pour essayer d'enlever les contradictions et proposer un plan universitaire?

**Vézina** : Il y a deux éléments dans la recommandation. D'abord, un processus doit être établi. Ce processus devrait être établi pour plusieurs années. Par la suite, il y a la deuxième étape. La mise en œuvre du processus impliquera les facultés et les unités. Les facultés présenteront leurs plans facultaires et il y aura un lieu de mise en commun. Le Sénat académique me paraît comme étant le lieu idéal pour la mise en commun de ces plans.

**McKee-Allain** : Si je comprends bien, les dimensions des programmes existants, la création de programmes, tout ce qui touche les UARD et le déploiement des ressources seront inclus dans la planification. Est-ce que vous avez prévu comment nous allons arrimer ces grands volets dans le plan alors que ces volets touchent des dimensions qui sont à la fois académiques et financières?

**Dubois** : La raison d'être de cette recommandation est de mettre en place une capacité de planification au plan académique. Nous n'avons pas ceci à l'heure actuelle. Je crois que cela reviendra au Comité conjoint de la planification. Nous lui confions la tâche de concevoir et de mettre en œuvre ce processus de planification. On n'a pas songé à tous les détails qui pourront survenir en cours de route. L'essentiel, et le plus important, c'est que l'on puisse planifier notre développement académique à long terme et que ces projets de développement soient connus à l'échelle de la communauté.

**Recteur et vice-chancelier** : C'est une recommandation qui aura mon appui. Pour ce qui est des questions que nous nous posons, il me semble que l'on n'a pas à réinventer la roue complètement. Toute institution qui veut se développer doit se doter d'une planification. Il y a des variantes selon le contexte. Quand on interpelle le Comité conjoint de la planification de concevoir et de mettre en œuvre un processus, je ne pense pas qu'il y a un besoin de réinventer la roue. Le sénateur Robichaud l'a déjà dit. Il y a eu, périodiquement, à l'Université, des processus pour faire de la planification académique. Ça, c'est une chose. Par ailleurs, je crois que ceci va permettre d'élaborer un guide, donc de concevoir et de mettre en œuvre un processus pour les unités académiques. J'oserais croire que, dans les unités académiques, il va y avoir des variantes sur la façon que l'on organisera la démarche pour arriver à bâtir un plan. Ce n'est pas anormal. Cela dépend de la taille, du nombre de disciplines et d'autres facteurs. Je crois qu'il sera important que l'on ait une bonne compréhension de notre environnement interne et externe. On ne peut pas

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

imaginer qu'il y ait seulement des facteurs internes qui exercent une influence sur une planification académique. Il y a aussi des facteurs externes que l'on doit identifier et discuter ensemble. Aujourd'hui, sans connaître tous les tenants et les aboutissants, je crois que c'est une invitation. Le Sénat académique souhaite que les unités académiques de l'Université s'engagent dans un processus de planification académique et, de sorte à éviter d'y aller d'une façon tous azimuts, on va établir un processus qui sera un guide pour que chaque unité puisse faire l'exercice. Ultiment, on pourrait se retrouver dans une situation où il y aura des plans facultaires qui seront incompatibles avec d'autres plans facultaires. Alors là, il y aura des arbitrages qui devront être faits. Toutefois, on ne peut pas prévoir aujourd'hui quels seront ces arbitrages spécifiques parce qu'il faut toujours donner la chance au processus d'évoluer.

**Dako** : Dans ce processus que nous faisons actuellement, est-ce que les membres du Comité *ad hoc* devraient voter sur leur propre document? Est-ce qu'il y a un problème?

**Président d'assemblée** : C'est l'usage dans tous les comités du Sénat académique comme dans n'importe quel organisme. Le fait d'être membre d'un comité ne disqualifie pas la personne du vote. Une personne qui est membre d'un comité n'est pas en conflit d'intérêts en siégeant à un comité. Vous pouvez contester ma décision si vous voulez, mais moi je ne connais pas les cas où l'on écarte des personnes. Au contraire, c'est habituellement le président du comité qui propose et c'est donc la preuve qu'il a le droit de se prononcer.

**Vézina** : Je voulais ajouter un complément à la question de la sénatrice McKee-Allain. Une planification signifie « voilà où l'on veut aller, voilà comment on compte y aller et voilà les ressources que l'on compte y mettre ». Alors, essentiellement, le lien entre ressources, objectifs et plans académiques est le lien à établir.

**Selouani** : Je voudrais revenir sur l'essence de la recommandation. Je me souviens, lors des séances de consultation au sein de la collectivité, le monde se posait des questions sur la façon dont se crée un programme à l'Université de Moncton. C'était une grande question. C'était au gré des circonstances, au gré des financements et au gré des opportunités. C'était comme ça que cela se passait, c'est comme cela que les gens ont répondu. Cette recommandation aura le mérite d'éclaircir les choses. Tant mieux s'il y a des contradictions entre plans facultaires parce que, auparavant, on allait de l'avant et puis on se retrouvait avec des dédoublements, des continuités de programmes, des choses qui diminuaient dans la qualité de l'offre des programmes. Le Comité conjoint de la planification va justement arbitrer ces contradictions. Il va éclaircir, selon ses critères, selon le dossier qu'il aura en main, la faveur qu'il aura entre tel ou tel plan. Autre chose, c'est que tout le monde sera au courant. Cela ne sera plus au gré des circonstances. S'il y a un mérite pour cette recommandation, c'est qu'elle lève toutes les entraves ou toutes les mauvaises surprises que l'on avait auparavant.

Vote sur R05

Pour 38

Contre 3

ADOPTÉE

**Recommandation 3a**

**R : 07-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Paul-André Chiasson, propose :

*« Que le Sénat académique assure la qualité des programmes et, pour ce faire, demande au Comité des programmes d'établir des principes de qualité, par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option, la variété des perspectives des professeures et professeurs et la possibilité, pour les étudiantes et étudiants, de côtoyer des pairs de même niveau. »*



## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

**Dubois** : Cette recommandation appartient à la catégorie des finalités. Les membres du Comité ont cru nécessaire de l'inclure à la suite des réactions écrites que nous avons reçues. La question de la qualité revenait. Elle était sous-jacente à presque toutes les discussions. Elle revenait également de façon explicite lors des consultations et dans la plupart des réactions. Nous nous retrouvons devant une situation où nous faisons des exercices, des évaluations externes, des créations de programmes, des exercices où nous sommes appelés à nous pencher indirectement sur la question de la qualité. De toute évidence, il n'est pas suffisant de le faire de cette manière. C'est pour cela que nous invitons le Comité des programmes à établir des principes de qualité pour la création et les modifications de programmes. Ces principes pourront être appliqués par la suite au moment de l'adoption.

**F. LeBlanc** : C'est sûr que c'est difficile de faire une recommandation exhaustive sur la qualité des programmes. Je pense qu'il y a un élément important qui manque ici, soit le lien entre les programmes et la recherche. Ce qui nous différencie des collèges et d'autres institutions, c'est bien la recherche. J'aimerais proposer un amendement à la recommandation.

### Amendement

**R : 08-SAC-101029**

Francis LeBlanc, appuyé par Paul Bernier, propose :

*« Que, à la recommandation 3a, l'on ajoute : ...et professeurs, l'effet de la recherche sur la formation des étudiantes et des étudiants et la possibilité... »*

**Vézina** : J'aimerais souligner que la recommandation 3a n'est pas une recommandation fermée. L'amendement est probablement acceptable, mais il peut y avoir d'autres éléments qui pourraient être soulevés au Comité des programmes.

**Robichaud-Ekstrand** : Au niveau de la maîtrise, par exemple, il faut respecter les exigences des associations professionnelles. Nous n'avons pas le choix que d'avoir des cours à option. Alors, je me demandais si ceci était sous-entendu, soit que l'on respecte les exigences professionnelles.

Vote sur R08

Pour 40

Contre 1

ADOPTÉE

**M. Landry** : J'aimerais proposer que, au lieu du mot « établir » l'on dise « de lui soumettre ».

### Amendement

**R : 09-SAC-101029**

Michelle Landry, appuyée par Michel Cardin, propose :

*« Que, à la recommandation 3a, l'on remplace 'd'établir' par de lui soumettre. »*

**M. Landry** : Cette modification permet d'assurer que le Sénat académique ait un droit de regard sur les principes qui seront élaborés par le Comité des programmes. La décision finale reviendra au Sénat académique.

**Dubois** : Je voudrais demander un éclaircissement. Si l'on dit au Comité des programmes « de lui soumettre » les principes, alors, ils vont revenir au Sénat académique. N'est-ce pas redondant? Peut-être que l'explication n'est pas nécessaire.

**M. Landry** : Je maintiens l'amendement parce que, pour moi, le Comité des programmes peut proposer, mais ce n'est pas à lui d'établir des principes de qualité.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON** (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : Je ne peux pas être contre l'esprit de la modification, mais je reviens quand même au fait que le Comité des programmes n'a pas d'autorité sur des matières autres que celles qui sont explicitement énoncées et qui ont été approuvées par le Sénat académique. Les comités du Sénat académique font toujours rapport au Sénat académique à moins que ce soit un domaine très spécifique. Le Comité des programmes, dans ses attributions, n'a pas cette compétence. Pour établir des critères, il va falloir qu'il fasse rapport au Sénat académique. Ce dont j'ai peur, c'est que si l'on commence à faire ce genre d'amendement, à un moment donné, quelqu'un interprétera que, puisque l'on ne l'a pas dit qu'il devait faire rapport au Sénat académique, alors on lui a donné une autorisation de pouvoir définitif donc une délégation de pouvoir qui n'est pas le cas dans les habitudes de fonctionnement des comités du Sénat académique.

**McKee-Allain** : Je vais voter pour l'amendement parce que, sans nier ou contredire ce qui vient d'être dit, le Comité des programmes a quand même un certain pouvoir décisionnel. Je vous rappelle que, lorsque l'on reçoit les rapports du Comité des programmes au Sénat académique, à la fin du rapport, il y a toujours une section présentée à titre d'information. Ce n'est pas pour des créations de programmes, mais il y a une petite nuance. Il y a un certain espace où le Comité des programmes a un pouvoir décisif. Je vais appuyer l'amendement.

**VRER** : Je trouve l'amendement un peu redondant. Comme l'a dit la sénatrice McKee-Allain, à la fin du rapport du Comité des programmes au Sénat académique, il y a des informations sur les décisions finales prises par le Comité. Elles touchent uniquement la création et l'abolition de cours et le Sénat académique lui a donné l'autorisation de faire cela. Sauf pour la création et l'abolition de cours, les compétences du Comité des programmes, comme corps décisionnel, n'existent pas. Le Comité a toujours soumis son rapport au Sénat académique.

Vote sur R09

Pour 28

Contre 13

ADOPTÉE

**S. Robichaud** : J'aimerais demander s'il y a une raison d'avoir un amendement qui respecte les exigences quasi absolues de nos associations professionnelles. Même si l'on aimerait avoir plus de cours à option pour les infirmières et les infirmiers praticiens, nous sommes très restreints dans le nombre de crédits. Est-ce la même chose pour d'autres programmes professionnels? Le degré décisionnel n'est pas très large. Alors la priorité pour garder le programme est de remplir les exigences professionnelles. Je ne sais pas si cela sera traité par le Comité automatiquement. On dit « par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option », mais on n'a parfois pas le choix.

**Président d'assemblée** : J'aimerais faire une suggestion. Au lieu de faire d'autres amendements, je vous inviterais à faire d'autres remarques comme celles de la sénatrice Robichaud pour qu'elles soient notées au procès-verbal et que l'on en tienne compte.

**McKee-Allain** : Je vais voter en faveur de la recommandation parce que je pense que ceci relève du Comité des programmes. Il doit se pencher sur des dimensions comme celles-ci. Toutefois, j'ai un malaise avec le concept du principe de qualité. À mon avis, ce que l'on a ici ne sont pas des principes; ce sont des critères. Des principes, pour moi, comme dans la recommandation 4 lorsque l'on parle de grands paramètres d'examens, ce sont des choses en lien avec la mission de l'Université. Ce serait la pertinence sociale du programme, les liens avec d'autres programmes, par exemple, les disciplines qui offrent des cours de service. Je n'en ferai pas un amendement, mais je suis un peu étonnée du choix du mot.

**Boudreau** : Un point très important pour la qualité des programmes est la spécificité des disciplines. Je me méfie toujours des principes que l'on applique rigidement à l'ensemble des disciplines. J'aurais été très rassuré si l'on avait ajouté « établira des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des disciplines ». Comme on l'a vu, la possibilité d'avoir plus ou moins de cours à option peut varier beaucoup d'une discipline à l'autre. Je ne sais pas si ceci est suffisant pour le procès-verbal.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Amendement**

**R : 10-SAC-101029**

Raoul Boudreau, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que, à la recommandation 3a, l'on ajoute : ...des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes, par exemple... »*

Vote sur R10	Pour 40	Contre 1	ADOPTÉE
Vote sur R07 (amendée)	unanime		ADOPTÉE

La résolution 07-SAC-101029 (amendée) se lira comme suit :

*« Que le Sénat académique assure la qualité des programmes et, pour ce faire, demande au Comité des programmes de lui soumettre des principes de qualité en tenant compte de la spécificité des programmes, par exemple l'offre d'un nombre suffisant de cours à option, la variété des perspectives des professeurs et professeures, l'effet de la recherche sur la formation des étudiantes et des étudiants et la possibilité, pour les étudiantes et étudiants, de côtoyer des pairs de même niveau. »*

**Recommandation 3b**

**R : 11-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Alain Roberge, propose :

*« Que le Sénat académique prenne les moyens nécessaires pour que le plus grand nombre possible de disciplines soit maintenu à l'Université de Moncton. »*

**Dubois** : Il nous apparaît comme une nécessité de maintenir le plus grand nombre de disciplines à l'Université de Moncton en conformité avec la vocation généraliste de l'Université.

**F. LeBlanc** : Est-ce que c'est le nombre de disciplines ou de disciplines diplômantes? Tout à l'heure, vous parliez de disciplines diplômantes, mais ici on parle de disciplines tout simplement.

**Dubois** : L'esprit du Comité est que ce soit des disciplines diplômantes. J'aimerais proposer un amendement.

**Amendement**

**R : 12-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Francis LeBlanc, propose :

*« Que, à la recommandation 3b, l'on ajoute : ...de disciplines diplômantes soit maintenu... »*

**Adégbidi** : Je voudrais que l'on m'explique, à l'aide d'exemples concrets, la distinction entre une discipline diplômante et une discipline qui ne l'est pas.

**Dubois** : Une discipline diplômante fait référence à une discipline qui a des programmes et qui mène à un grade comme le baccalauréat spécialisé en traduction. Une discipline non diplômante, soit celle qui ne mène pas à un grade, il y a, par exemple, la statistique.

**8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Vote sur R12	Pour 30	Contre 7	ADOPTÉE
Vote sur R11 (amendée)	Pour 36	Contre 4	ADOPTÉE

La résolution 11-SAC-101029 (amendée) se lira comme suit :

*« Que le Sénat académique prenne les moyens nécessaires pour que le plus grand nombre possible de disciplines diplômantes soit maintenu à l'Université de Moncton. »*

**Recommandation 4**

**R : 13-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Justin Guitard, propose :

*« Que le Sénat académique, en conformité avec les règles habituelles de composition de comités, mette sur pied un comité ad hoc chargé de réviser, dans une période ne devant pas dépasser 24 mois, les programmes d'études de l'Université de Moncton dont le nombre de diplômées et diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité, et que ce comité implique l'unité académique responsable du programme concerné dans la réalisation de ses travaux. »*

*Chaque examen devra dans un premier temps poser un diagnostic sur la situation du programme. Les grands paramètres d'examen incluront les éléments suivants :*

- 1. Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement*
- 2. La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission de l'Université de Moncton*
- 3. La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.)*
- 4. La relation avec les autres programmes*
- 5. Le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures*

*Les recommandations présentées au Sénat académique pourront inclure :*

- 1. Le maintien du programme dans son état actuel*
- 2. Un plan de relance du programme*
- 3. Une proposition visant la transformation majeure du programme (p. ex. : programme à double majeure ou bidisciplinaire)*
- 4. L'abandon du programme*
- 5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable*

*Le critère servant uniquement à déterminer l'ordre de priorité sera le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés au cours des dix dernières années. L'examen débutera par les programmes de premier cycle spécialisés ou avec spécialisation ayant en moyenne moins de 3 diplômées et diplômés annuellement au cours des dix dernières années et, dans le cas des cycles supérieurs, les programmes de maîtrise dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5. »*

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

**Dubois** : La recommandation 4 a été longuement discutée au Comité. Vous remarquerez qu'un des membres du Comité s'est inscrit en faux à l'égard de cette recommandation. Ce qui est important de faire ressortir toutefois, c'est que l'élément quantitatif de cette recommandation est un élément déclencheur d'un examen qualitatif. L'examen comprendra, entre autres, les cinq points que nous avons énumérés. Ils pourront mener à cinq actions soit du maintien dans l'état actuel du programme jusqu'à l'abandon du programme ou toutes autres modifications que l'on pourrait juger bon d'entreprendre. Le Comité propose un élément quantitatif comme élément déclencheur puisque l'on s'est aperçu que, en ajoutant un élément qualitatif, l'on faisait l'examen avant d'arriver à l'examen.

**Vézina** : J'aimerais ajouter que nous avons retenu ce critère parce que la finalité d'un programme, c'est le diplôme. On s'est dit que l'on devait regarder et étudier nos programmes en fonction de leur finalité.

**Cardin** : Cette recommandation est très importante. J'ai deux amendements à proposer à cette recommandation. Dans le rapport final, on a annexé des commentaires de beaucoup de monde. On note qu'une grande majorité de gens ont soulevé des problèmes avec cette recommandation.

### Amendement

#### **P : 14-SAC-101029**

Michel Cardin, appuyé par Marie-Andrée Pelland, propose :

*« Que, à la recommandation 4, au deuxième paragraphe, l'on ajoute : ... du programme eu égard à sa place dans la réalisation de la mission de l'Université. »*

**Dubois** : Je ne m'opposerai pas à cet amendement, mais j'y vois quand même un danger. À l'heure actuelle, le lien avec la mission de l'Université fait partie des cinq paramètres. Ici, en le présentant dans la première phrase, je trouve que cela devient la situation et que la mission de l'Université est un peu camouflée. Ce n'est pas un grand risque, mais je vois quand même un danger.

**VRER** : J'aimerais demander au sénateur Cardin ce que son amendement ajoute de nouveau au point 2?

**Cardin** : Quand on parle de la mission de l'Université, il y a tout un esprit qui accompagne cela. Il faut que cet esprit soit présent dans les formulations. S'il est relégué à des sous-phrases ou à des sous-points, on a l'impression qu'il est amoindri. Il me semble qu'il a sa place dans les formulations importantes des recommandations.

**Selouani** : Je pense que l'esprit qui a animé le Comité attache beaucoup plus d'importance en mettant ce point dans des critères qui sont comptables que de le mettre, dilué, dans une phrase de début. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient avec l'amendement, mais je pense que, au contraire, ceci va diminuer l'impact d'avoir ce critère comme critère diagnostique des programmes.

**Couturier** : J'aimerais avoir des éclaircissements à l'égard de l'amendement qui nous est proposé plus particulièrement face à la signification des mots. Je ne suis pas certain de ce que cela va impliquer si l'on adopte l'amendement dans sa forme actuelle. Je me demande si ceci peut signifier que ce critère aura préséance sur l'ensemble des paramètres qui nous sont proposés par la suite. Est-ce que cela devient le paramètre prédominant, surdéterminant, par rapport à tous les autres? Est-ce que ceci pourrait vouloir dire que, éventuellement, l'on serait tenu de garder un programme en place en raison de la mission de l'Université même si ce programme a de multiples faiblesses? Si ce programme n'est pas de qualité parce que l'on n'y a pas consacré les ressources, il faudrait donc lui en consacrer. Une lecture de l'amendement qui nous est proposé peut nous conduire à une réflexion comme celle-là. J'ai besoin d'avoir un éclaircissement à l'égard des mots qui sont mis dans l'amendement. Quelle est la signification précise de cet amendement? Quelle est sa portée de manière spécifique?

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Cardin** : Je serai franc avec vous, la réponse est oui. Il y a une préséance de l'esprit et de l'expression de la mission de l'Université, mais ceci ne veut pas dire que cela va démolir ou empêcher l'aspect comptable des critères. Je pense que l'on est bien d'accord que, à un moment donné, il faudra saisir le problème du côté des chiffres. Mais ici, on renforce l'idée que cela ne peut pas se faire au détriment de ce que l'on appelle la mission de l'Université. Vous avez vu les réactions au rapport. Ce point est soulevé partout. Il y a vraiment une grande crainte que cela soit relégué et il me semble que les deux peuvent aller parallèlement. On peut s'installer devant les chiffres et ne pas avoir peur de les examiner, de les manipuler, enfin de faire quelque chose avec, mais en gardant un esprit qui est philosophique et qui est nécessaire. Ce que j'ai constaté dans tout cet exercice, c'est vraiment une crainte généralisée par rapport à la philosophie même de la mission de l'Université. Je pense que l'on est d'accord, encore une fois, pour regarder les chiffres puis, s'il y a des coupures ou des réaménagements, on le fera, mais toujours avec cet esprit général, soit la nécessité de penser à l'existence des programmes et des disciplines, philosophiquement parlant.

**Boudreau** : Je voudrais des précisions sur l'amendement. Comme formulé, je ne sais pas s'il atteint le but qu'il semble viser. Si le but est de mettre la mission de l'Université en première place et que l'on ajoute tout simplement ces mots-là, alors c'est encore en deuxième place, car ce qui intervient en premier, dans le premier paragraphe, c'est étudier selon le nombre de diplômées et de diplômés. Le premier mode déclencheur, c'est le nombre de diplômées et de diplômés. Alors si l'intention de l'amendement est de mettre la mission de l'Université en première place, alors l'amendement ne le réussit pas.

**Cardin** : Peut-être que l'on aurait dû regarder le deuxième amendement que je suggère à la recommandation 4. Je peux le mentionner tout de suite, car cela rejoint ce que dit le sénateur Boudreau.

**Président d'assemblée** : Je vous inviterais à donner un peu d'information.

**Cardin** : D'accord. Je voudrais que l'histoire de la mission soit effectivement centrale et primordiale. Voici ce que je propose à la recommandation 4 au dernier paragraphe. Après l'exclusion des programmes jugés indispensables à la mission de l'Université, l'examen débutera par les programmes ayant peu de diplômées et de diplômés.

On peut regarder des chiffres. Peu de diplômées et de diplômés, ça peut varier. Cela peut être 2, 3, 4, 5 ou 6. Si l'on met un chiffre, on est très carré. Ici, on garde l'idée de regarder ce qui est peu de diplômées et de diplômés. Je dis que l'examen débutera par les programmes ayant peu de diplômées et de diplômés, en tenant compte de l'ensemble des programmes et des disciplines. Si vous avez vu les réactions au rapport, il y avait un besoin énorme d'identifier l'ensemble des programmes et des disciplines parce que l'on sentait qu'il n'y avait pas moyen d'évaluer même des critères chiffrés les plus clairs que vous avez. Ils ne sont pas vraiment identifiables si tout n'est pas fait avec l'ensemble du programme et des disciplines en tête. Donc, après la virgule, l'examen débutera par les programmes ayant peu de diplômées et de diplômés et en tenant compte de l'ensemble des programmes et des disciplines. Et là, un ajout que je trouve important, le rapport du Comité devra être accompagné de la réaction de l'unité académique responsable du programme concerné. Alors si l'on dit que c'est déjà inscrit un peu partout que toutes les instances pourront dire ce qu'elles pensent, je trouve que cet ajout confirme cela. Ceci me semble nécessaire.

**Président d'assemblée** : J'avais demandé au sénateur Cardin de nous donner des informations pour voir où il voulait en venir et si elles étaient pertinentes aux remarques du sénateur Boudreau. Il est clair que ce deuxième amendement nécessitera un texte écrit. Nous allons avoir une pause bientôt et vous pourrez donner le texte écrit et l'on pourra le faire circuler.

On revient donc au premier amendement. Si vous pensez que ceci est étroitement relié au deuxième amendement, je suis prêt à différer le vote pour que l'on ait le portrait d'ensemble. Je veux que l'on puisse régler ceci en toute connaissance de cause. Entre temps, on peut continuer à recueillir des commentaires et revenir après le dîner avec une résolution dans laquelle on aurait un texte souligné. Êtes-vous d'accord monsieur Cardin?

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Cardin** : Oui.

**Président d'assemblée** : Il est 12 h 22. Est-ce qu'il y a d'autres remarques que vous voulez faire?

**Binot** : L'essentiel de la recommandation 4 porte sur la mise sur pied d'un comité *ad hoc*. Pour moi, il y a un facteur d'incertitude. Est-ce que le Comité *ad hoc*, qui a travaillé sur le rapport, peut nous donner sa vision de qui serait, en termes de statut, membre de ce comité? C'est un comité qui pourrait regrouper combien de personnes?

**Dubois** : Le comité serait mis sur pied selon les règles de composition des comités *ad hoc*.

**Couturier** : Le Sénat académique a des règles pour créer les comités *ad hoc*. Est-ce que l'on pourrait, au bénéfice de l'assemblée, rappeler aux membres les règles usuelles pour la composition d'un comité.

**Secrétaire générale** : J'y vais de mémoire. Normalement, pour un comité *ad hoc*, on cherche certains équilibres au niveau de la représentation par campus et au niveau de la représentation homme/femme. De plus, par exemple, dans le Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton, on voulait des gens des disciplines fondamentales et des disciplines professionnelles. C'était un élément supplémentaire. Au niveau du nombre, ceci peut donc varier entre 3 et 8 personnes. Encore là, tout dépend des connaissances que peuvent apporter les gens et les intérêts que le Sénat académique cherche à avoir au sein du comité. Alors, voilà l'essentiel des lignes directrices. Nous avons des lignes directrices écrites et l'on pourrait les circuler dès le retour cet après-midi.

**Dako** : Je trouve qu'il y a suffisamment d'éléments dans la recommandation 4. J'ai toutefois quelques questionnements. J'aimerais que l'on m'explique si le nombre de diplômées et de diplômés est une mesure de qualité en tant que telle. Il y a des programmes qui peuvent être très efficaces et qui peuvent former un ou deux diplômées ou diplômés. Celles-ci ou ceux-ci sont immédiatement employés dans la société alors que d'autres programmes en forment une dizaine et ces personnes continuent de chômer. J'aimerais bien que l'on me ressorte le rapport qualité en se basant sur un chiffre qui dit trois, qui dit un et que l'on nous donne la pertinence de ces chiffres.

**Couturier** : J'ai deux commentaires par rapport à la dernière intervention. Premièrement, on insiste beaucoup sur toute cette question du nombre de diplômées et de diplômés et la plupart du temps, quand on en parle, c'est pour déconsidérer ce critère. Or, je pense que, quelque part, il faut se souvenir aussi que nous sommes ici en tant qu'universitaires pour faire de la recherche, des services à la collectivité et que, fondamentalement, notre rôle c'est l'enseignement. Fondamentalement, l'aboutissement de notre travail en enseignement, c'est de diplômer des personnes. Donc ce critère, on peut continuellement revenir à la charge et le qualifier de critère quantitatif, on peut le déconsidérer, mais ultimement, il est au cœur de ce que nous sommes. Nous sommes une université et le plus beau moment de la vie universitaire, c'est quand, à la collation des grades, il y a des gens qui montent sur l'estrade pour obtenir leur diplôme.

Deuxièmement, je vous invite à reprendre la liste des paramètres qui vous seront proposés par les membres du Comité *ad hoc*. Il y a cinq paramètres. Dans l'énoncé de ces cinq paramètres, l'expression « nombre de diplômés » n'apparaît pas comme l'élément conducteur. Je ne lirai pas les cinq, mais dans ces cinq paramètres, il y a des éléments qui sont plus quantitatifs, par exemple, dans le troisième élément. Quand on parle de qualité et rendement du programme, on évoque un certain nombre de données quantitatives et c'est là où l'on évoque spécifiquement la question du nombre de diplômées et de diplômés comme étant un des indicateurs. Quand on se reporte aux autres paramètres qui doivent figurer dans la réflexion globale, la pertinence sociale des programmes, donc la mission de l'Université, elle est là, elle est à la bonne place. L'analyse des forces et des faiblesses d'un programme est une démarche qui va porter une bonne part de qualitatif. J'aimerais que l'on se rappelle que les paramètres qui nous sont proposés sont beaucoup plus que des paramètres quantitatifs.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Dîner de 12 h 30 à 13 h 20.

**Président d'assemblée** : On vous a distribué un texte qui contient les amendements de la recommandation 4. Je constate que c'est la deuxième série d'amendements. Il ne comprend pas le premier amendement. Monsieur Cardin, avez-vous laissé tomber le premier amendement?

**Cardin** : Je l'ai remplacé par une phrase plus simple. C'est ce que vous voyez à partir de la quatrième ligne de la recommandation.

**Président d'assemblée** : C'est une modification considérable. On ne peut pas simplement considérer que c'est une modification à l'amiable. Vous devez retirer le premier amendement et proposer ceci à la place.

**Cardin** : Je propose de retirer le premier amendement et de le remplacer par celui-ci.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce que l'on retire le premier amendement?

**E. Robichaud** : Bien que je puisse vivre avec le premier amendement, je ne peux pas vivre avec le deuxième. Cela change complètement l'histoire.

**Président d'assemblée** : Si vous tenez au premier amendement, vous pouvez insister pour que l'on vote, car l'amendement est sur la table et il ne peut être retiré qu'avec le consentement unanime de l'assemblée. Est-ce que c'est votre choix que l'on vote sur le premier amendement?

**E. Robichaud** : C'est ma préférence.

**Président d'assemblée** : Si vous n'êtes pas d'accord avec le premier amendement et que vous désirez le voir disparaître, vous pouvez déposer la proposition. Ceci vous laisse la possibilité de le ramener sur la table plus tard. Je considère que le premier amendement est sur la table.

**M. Landry** : Je suis en faveur de cet amendement parce que ça rend la mission de l'Université centrale contrairement à être parmi d'autres critères. J'ajouterais que je préfère la première formule à la deuxième parce que je pense qu'il faut quand même examiner l'ensemble des programmes en gardant en tête la mission de l'Université.

Vote sur P14

Pour 16

Contre 20

REJETÉE

**Président d'assemblée** : On revient donc à la proposition principale et là monsieur Cardin voulez-vous nous annoncer votre prochain amendement?

**Amendement**

**P : 15-SAC-101029**

Michel Cardin, appuyé par Raoul Boudreau, propose :

*« Que, à la recommandation 4, au premier paragraphe, l'on ajoute :  
...l'Université de Moncton qui n'auront pas été jugés indispensables  
à la mission de l'Université de Moncton et dont le nombre... »*

*Que le dernier paragraphe se lise comme suit : Après l'exclusion des programmes jugés indispensables à la mission de l'Université, l'examen débutera par les programmes ayant peu de diplômées et de diplômés en tenant compte des programmes et des disciplines. Le rapport du Comité devra être accompagné de la réaction de l'unité académique du programme concerné. Les programmes jugés indispensables à la mission de l'Université feront l'objet d'une évaluation visant à les renforcer selon des moyens qui ne peuvent évidemment en aucun cas inclure leur abolition. »*



8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**VRER** : J'aimerais poser la question suivante au sénateur Cardin. Qui jugera que tel ou tel programme est indispensable? Le Comité *ad hoc*? Le Sénat académique? Et comment va-t-il être jugé? Quels sont les critères pour y arriver?

**Cardin** : Dans les nombreux commentaires annexés au rapport, il y a beaucoup de propositions par rapport à cela. Il faut avoir des chiffres précis sur les programmes, soit les coûts des programmes, les revenus des programmes et tout ce que cela représente avec la vision d'ensemble des programmes et des disciplines. C'est peut-être énorme comme examen de la situation, mais si l'on ne fait pas cela, c'est alors difficile de rester seulement avec ce qui était proposé avant et qui est purement théorique. Enfin, il y a des chiffres, mais cela reste tout à fait, comme on dit, dans l'air du temps. Il n'y a pas d'encadrement. On ne sait pas vraiment de quoi on parle. Je pense que le Sénat académique a sa part à faire. On parle d'un Comité *ad hoc* qui aurait aussi sa part de travail. Je crois qu'il y a des données à trouver du côté comptable qui n'ont pas été présentées dans le rapport et qui pourraient aider dans l'examen de tous les programmes et de toutes les disciplines dans une vue d'ensemble.

**Président d'assemblée** : Le côté comptable vous dites? On parle de programmes jugés indispensables à la mission.

**Cardin** : Beaucoup de monde aurait aimé voir les coûts des programmes. On dirait que c'est quelque chose qui est impossible, mais beaucoup pensent que c'est possible de le faire. Ainsi, on pourrait évaluer des choses dans leur entier.

**Adégbidi** : Nous parlons de la mission de l'Université et l'opérationnalisation de ce concept. Je ne sais pas comment cela va se faire. Si nous demandons à tout un chacun d'amener un raisonnement logique pour prouver que ce que nous faisons s'inscrit au cœur de la mission de l'Université, nous allons tous réussir à le faire. Alors, comment allons-nous mettre en opération ce concept de mission? Parmi les sortes de critères que le sénateur Cardin vient de donner, on se retrouve à parler de comptabilité financière, de coûts des programmes par rapport à quelque chose. Je ne vois pas comment cela cadrera avec la mission de l'Université.

**McKee-Allain** : Je comprends que l'amendement soit complexe, mais je vais voter en faveur parce qu'il répond aux préoccupations de mon Assemblée facultaire et de mon Conseil de faculté dans le sens de mettre en priorité la mission de l'Université, soit l'objectif sociétal visé plutôt que de mettre en priorité un élément déclencheur qui donne comme résultat d'identifier, au point de départ, un certain nombre de disciplines, la plupart fondamentales. Alors, même si l'amendement a une certaine complexité, le principe de l'amendement est de mettre en priorité la mission de l'Université pour ensuite examiner les programmes et non pas donner la priorité à l'élément déclencheur qui est le taux de diplomation.

**Couturier** : Je vais voter contre l'amendement pour les raisons suivantes. Premièrement, je juge que l'amendement, tel que formulé, sera difficile à mettre en œuvre. Il réfère spécifiquement à la mission de l'Université. On peut tous avoir une interprétation de ce qu'est la mission de l'Université, mais il reste que, ultimement, la mission est décrite dans les Statuts et règlements. Si l'on regarde le contenu de cette mission, on y voit les choses suivantes : la mission de l'Université, c'est de fournir à la population acadienne et à la francophonie des programmes de formation de la plus haute qualité, c'est de contribuer par ses activités de recherche à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir et c'est de participer au développement et à l'épanouissement de la société grâce au service à la collectivité. Alors de ce point de vue, je rejoins le commentaire du sénateur Adégbidi. Comment pourrons-nous passer à la phase d'opérationnalisation? Qu'est-ce qui, du coup, rejoindra la mission de l'Université, la pertinence sociale d'un programme versus autre chose? Avec une définition comme celle-ci, tous les programmes tombent à l'intérieur de la mission de l'Université.

Mon deuxième commentaire touche à la finalité. Si l'amendement est accepté tel quel, cela signifie qu'il n'y aura probablement pas de programmes qui seront examinés. Je m'appuie, pour vous dire ceci, sur le contenu des mémoires qui ont été soumis au Comité *ad hoc*,

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

notamment les mémoires de la Faculté des sciences et de la Faculté des arts et des sciences sociales qui nous ont fait un exposé sur comment leurs différents programmes, qui étaient fragilisés, répondaient toutefois à la mission de l'Université. Si l'amendement est adopté, ceci signifie qu'aucun programme ne sera examiné.

Enfin, j'ai une dernière précision. Ce n'est pas pour réduire la portée de cet élément et ce n'est pas pour minimiser le rôle de l'Université dans la société acadienne. Pour moi, il s'agit d'un élément incontournable. Intellectuellement, j'accepte mal que l'on en fasse le seul élément qui vienne d'emblée, empêcher que l'on se pose des questions sur les éléments que j'ai évoqués dans une intervention précédente, soit la qualité du programme et sa relation avec les autres programmes. Alors je trouve que, dans ce qui nous est proposé, l'on s'empêche d'avoir les autres éléments de cette réflexion.

**Vézina** : Si j'avais le droit de vote, je voterais contre l'amendement. Cet amendement découle, à mon sens, d'une confusion qui perdure dans le débat depuis le début. C'est une confusion entre les programmes et les disciplines. Lorsque vous prenez connaissance de la mission de l'Université, celle-ci parle du plus grand nombre de disciplines et des programmes. Vous avez adopté la recommandation 3b qui donne au Sénat académique cette responsabilité d'assurer l'existence du plus grand nombre de disciplines diplômantes. Donc, on répond à la mission de l'Université. On la respecte. Mettons-nous dans l'hypothèse suivante : une discipline souvent fait appel à trois ou quatre programmes. La discipline est nécessaire à la mission de l'Université. Est-ce que les trois ou quatre programmes sont nécessaires à la mission? Avec l'amendement, tel que proposé, on vient fermer toute possibilité de considérer qu'une discipline est importante, mais peut-être que les trois ou quatre programmes n'ont pas tous la même importance. C'est important que le Sénat académique se donne cette capacité.

J'aimerais illustrer mon propos par un autre exemple concret vécu dans ma Faculté. Il y a le programme de criminologie qui a été conçu. Comme vice-doyen, j'ai participé à l'origine de ceci. Pourquoi ce programme ne se concrétise-t-il pas? Parce qu'il n'y a aucune ressource pour le livrer. Pourquoi n'y a-t-il pas de ressource pour le livrer? Parce que l'on considère que tous les programmes existants doivent être maintenus pour assurer la mission de l'Université.

Avec cet amendement, on vient de mettre en danger la capacité de l'Université de remplir sa mission, car on ne lui permet pas de développer de nouveaux programmes en raison des ressources limitées. Il faut garder cela en tête. Alors, la responsabilité du Sénat académique, par rapport à cet amendement, est de savoir si l'on veut paralyser l'Université et lui dire qu'on la fige à son état actuel ou peut-on penser à un usage différent des ressources qui sont à sa disposition? C'est ça l'esprit du Comité, c'est ça l'esprit de la recommandation 4. L'amendement, tel que proposé, vient complètement mettre à bas cette possibilité qui est ouverte pour l'Université.

**Selouani** : L'amendement proposé se base sur une dichotomie qu'il y a des programmes indispensables à la mission de l'Université et d'autres qui ne le sont pas. Le prochain comité devra donc examiner les programmes et décider selon un critère à savoir si le programme est indispensable à la mission de l'Université ou non. Cela veut dire que, par le passé, l'on aurait créé des programmes juste pour créer des programmes. Alors, ils ne sont pas indispensables. Donc, il existe au sein de l'Université de Moncton des programmes qui ne sont pas indispensables à la mission de l'Université et qui sont enseignés aux étudiantes et aux étudiants. C'est alors un aveu que l'on n'a pas été sérieux dans la création de nos programmes.

Je voterai contre cet amendement pour les raisons que j'ai citées tout à l'heure. Ceci va porter atteinte à la crédibilité ou au sérieux qui a guidé jusqu'à maintenant la création des programmes. J'aimerais avoir des éclaircissements quant à ce jugement. Quels exemples peut-on nous donner de programmes jugés indispensables et d'autres qui ne le sont pas?

**Boudreau** : Je voudrais faire quelques commentaires. On a évoqué la difficulté à mesurer ou à évaluer ce qu'est la mission de l'Université. J'aimerais souligner que, dans la recommandation 4, ce critère est déjà présent. Si l'on ne peut pas le mesurer quand il vient en premier lieu, on ne pourra pas le mesurer quand il viendra en deuxième lieu non plus.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Je ne pense pas que le Comité ait mis, dans son travail, quelque chose qui était impossible à mesurer. Si l'on peut le mesurer après, on peut le mesurer avant de la même façon. Je ne pense pas que ce soit là le problème. Ce que l'on nous dit cependant, c'est que cet exercice va aboutir à changer la mission de l'Université. Ceci me semble une chose que l'on a toujours niée jusqu'ici et elle me semble vraiment importante. Si cela ouvre les portes aux changements de la mission, il me semble que le Sénat académique devrait se prononcer directement là-dessus et non pas simplement par accident. Maintenant, on sait que l'exercice va aboutir au changement de la mission de l'Université. Le Comité veut se donner les moyens d'abandonner les programmes qui concourraient de manière importante à la mission de l'Université. En tout cas, c'est ce que j'ai clairement compris dans les dernières interventions.

Il me semble que c'est autre chose. En ce qui concerne les programmes et les disciplines, il me semble que l'amendement précise que c'est l'exclusion de programmes dont on parle et non pas de disciplines. Ceci veut dire que, à l'intérieur d'une discipline, un programme peut être jugé essentiel et un autre pas. On parle bien de programmes. Je pense que cet argument ne tient pas. Je trouve dommage que le Comité n'ait pas fait preuve d'une certaine ouverture parce que tout ce que l'amendement fait, c'est qu'il demande de mettre quelque chose de qualitatif en premier lieu. Je pense que cela modifierait vraiment l'impact du processus. Il ne faut pas oublier que l'on est en train de mettre en place un processus qui sera appliqué au sein des départements et des facultés. C'est très important de créer des consensus quand on peut le faire, car cela va vraiment changer la façon de faire. Si l'on reste dans la logique de l'affrontement, cela va modifier la façon dont c'est appliqué. Il me semble que l'on a une belle occasion d'avoir un consensus et de partir sur des bases qui sont proprement de qualité. Le compte des diplômés n'est quand même pas un critère de qualité. On a beau être fier de nos diplômées et de nos diplômés, mais on ne les compte pas comme des bouteilles de ketchup qui sortent de l'usine. C'est autre chose. Je pense que l'on a une occasion d'arriver à un compromis plus large et d'arriver au même but, mais en mettant les choses prioritaires en priorité, soit la mission de l'Université. Si l'on décide que la mission de l'Université nous mène vers une fausse route, il faut la changer. Il me semble que ce n'est pas en examinant des programmes par rapport au nombre de diplômées et de diplômés que l'on devrait le faire. Je pense que l'on ne procède pas de la bonne façon.

**Dako** : Je partage à 100 % les propos du sénateur Boudreau. J'estime que cet amendement ouvre suffisamment de portes dans lesquelles on a évoqué trois points essentiels. On parle à la fois de la mission de l'Université, de la capacité de l'Université à faire face à son devoir et de la qualité. On cite souvent la capacité de l'Université à faire face à son devoir, mais on ne nous dit pas quelle est sa capacité. Ce n'est pas mentionné du tout. Alors, j'estime que l'amendement fait allusion à la qualité en tant que telle et j'ai le goût de savoir ce qu'est la mission actuellement. À ce stade-ci, j'ai une ambiguïté dans mon esprit. Je ne sais plus quelle est la mission de l'Université. Si l'on pouvait peut-être la lire, ceci éclairerait tout le monde.

**Président d'assemblée** : Elle a été lue. Est-ce que vous voulez la répéter, monsieur le sénateur Couturier?

**Couturier** : L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle. Pour ce faire, a) elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité; b) elle contribue par ses activités de recherche à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; et c) elle participe au développement et à l'épanouissement de la société grâce au service à la collectivité offert par les membres de la communauté universitaire.

**Dubois** : J'aimerais revenir sur quelques propos du sénateur Boudreau qui a bien reconnu que, dans la recommandation 4, telle qu'elle figure au rapport final, celle-ci contient déjà une analyse de la pertinence sociale du programme et de son lien avec la mission de l'Université parmi d'autres paramètres d'évaluation. Si l'on transforme ce paramètre en premier paramètre, on finit par faire l'examen avant de procéder à l'examen. Donc, à la

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

lumière de la mission, comment allons-nous faire? Est-ce qu'il existe véritablement, à l'Université de Moncton, des programmes qui ne rejoignent pas cette mission? Si oui, je rejoins les propos du sénateur Selouani. Il y a aussi une autre impression que je voudrais corriger, soit celle que, une fois l'examen fait, l'on procède automatiquement à l'abandon ou à l'abolition du programme. Il y a quand même cinq pistes d'action qui suivent l'examen. Ceci ne veut pas dire que l'abandon ou la suspension du programme n'est pas l'issue irrévocable de cet examen. Je crains que, comme mes collègues, si l'on adopte la recommandation 4 telle qu'amendée, nous allons sombrer dans un immobilisme et nous allons continuer avec les pratiques que nous avons avec le non-remplacement des personnes qui partent à la retraite. Il y a des disciplines qui vont disparaître si l'on ne fait pas une planification. L'exercice fait partie de la planification académique.

**Recteur et vice-chancelier** : L'amendement me préoccupe. Ma perception est que, au nom de la mission de l'Université, il y a des domaines tabous et l'on n'a pas le droit de s'interroger sur ces questions importantes qui sont devant nous. Je m'explique. La mission de l'Université est vraiment en lien avec la pertinence de ce qu'elle fait pour le développement de la société acadienne. La mission de l'Université n'est pas un concept statique. C'est un concept vivant. Si l'on n'accepte pas que la mission de l'Université soit un concept vivant, on va se retrouver dans une situation de dépassement par rapport à notre action. Je crois qu'il faut faire bien attention, au nom de la mission de l'Université, de dire qu'il y a des choses que l'on n'est pas en droit de débattre de façon ouverte et pertinente par rapport à notre avenir. Je crois que, d'entrée de jeu, les éléments qui sont dans la proposition initiale nous mettent bien en garde contre une réforme qui serait basée uniquement sur des données quantitatives. Si vous regardez bien l'exercice qui nous est proposé, ce sont des critères qualitatifs qui interpellent la mission de l'Université. Je pense que c'est la façon dont on veut présenter ceci. Sinon, j'ai peur que cela soit perçu comme un frein à notre devoir d'interrogation relativement à la programmation de l'Université pour assurer la mise en œuvre de la mission, soit une université pertinente pour notre société. Je vais voter contre l'amendement.

**E. Robichaud** : Je vais voter contre l'amendement. Effectivement, cela va nous donner un portrait partiel. Cela va enlever une partie importante de nos programmes qui méritent d'être examinés et de voir comment on peut réellement les renforcer. On les pousse un peu de côté sans nous permettre de les regarder comme ils devraient l'être. L'argument de l'exclusion des programmes, jugés indispensables, risque de faire qu'une partie importante des programmes ne seront pas examinés. Je pense que l'on peut facilement établir le lien entre un programme et la mission. Toutefois, de dire que l'on sera capable d'argumenter que c'est indispensable, c'est un tout autre niveau de démonstration.

**VRER** : Je vais voter contre l'amendement. Selon moi, il va ouvrir une boîte de Pandore qui va devenir tellement incontrôlable que rien ne sera fait parce que l'on sera paralysé. Pourquoi? Aucune personne à la table du Sénat académique ou autour de la table dans les facultés ne va s'avancer pour dire que leur programme n'est pas en ligne avec la mission de l'Université de Moncton. Je vous lance le défi de me trouver une personne sur le campus qui va dire cela.

Par ailleurs, tous les gens vont vouloir défendre leur discipline. Quel débat pourrais-je avoir lorsque je dirai au sénateur LeBlanc que l'histoire acadienne est plus importante à la société acadienne qu'à la société des experts en physique? On ne va aboutir à rien.

À la suite de la lecture de la mission, je ne vois absolument rien dans la proposition 4 qui va à l'encontre de la mission ou qui va nécessiter un changement à la mission de l'Université. De plus, je me demande pourquoi les gens ont peur du quantitatif. Je n'ai pas de problème à ce que le quantitatif vienne en premier. Le sénateur Boudreau a évoqué tout à l'heure l'image que nos étudiantes et nos étudiants ne sont pas des bouteilles de ketchup, mais s'il n'y pas de bouteilles de ketchup qui sortent, c'est peut-être parce que le besoin sociétal est ailleurs. Peut-être que l'on veut manger de la moutarde au lieu. Mon point est le suivant, c'est bien que le quantitatif ne soit pas le seul critère. Très souvent, le quantitatif est symptomatique de quelque chose de qualitatif. S'il n'y a pas de diplômées ou de diplômés ou d'inscriptions dans un programme, posons-nous la question à savoir pourquoi c'est le cas. On parle aussi d'examiner les besoins. Peut-être qu'une des explications pourquoi il n'y a pas d'étudiantes ou d'étudiants inscrits dans des programmes,

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

c'est que le besoin n'est pas dans la société. Si le besoin y est, les étudiantes et les étudiants ne le voient certainement pas ou ne le réalisent pas et elles et ils le placent de côté. Donc moi, je n'ai aucune objection avec le quantitatif comme critère de départ. Je crois que si l'on se base sur une question à savoir quel programme sera jugé indispensable ou pas, on ferme la porte à l'exercice que l'on a amorcé.

**Chetouane** : En écoutant ce débat sur l'amendement proposé par le sénateur Cardin et en écoutant les sénateurs Boudreau et Boucher, j'aime bien la moutarde, soit le quantitatif. Ce que je veux dire, c'est que cet amendement prête à confusion. Nous avons mélangé la mission et les critères quantitatifs. Peut-être qu'il suffit d'admettre que tous les programmes sont nécessaires pour la mission de l'Université et il faut accepter, sans vouloir porter atteinte à la mission de l'Université, d'utiliser uniquement des approches quantitatives dès le début.

**Coulibaly** : Le sénateur Couturier a souligné à deux reprises un élément très important, soit l'aspect démographique. C'est un facteur qui fait que, si l'on tient compte seulement de l'élément quantitatif, peut-être que chaque programme disparaîtra à la queue leu leu. Peut-être que, dans dix ans, il n'y aura plus d'Université. Ce facteur va jouer gros. Je pense que l'aspect quantitatif va de pair avec l'aspect qualitatif. Tout le monde sait qu'il y a un phénomène de mode. Il y a quelques années, tout ce qui était informatique enchantait les jeunes. Il y avait beaucoup d'inscriptions. Aujourd'hui, nous avons de moins en moins d'inscriptions en informatique. En science infirmière, parce qu'il y a un boom, qu'il y a un besoin, que la population vieillit, le nombre d'inscriptions augmente. Il y a 15 ans, peut-être que les gens ne se bousculaient pas autant à la porte de l'École de science infirmière. Il y a un contexte social qu'il faut prendre en compte que l'on n'a pas inséré dans le document. Je pense que, quelque part, on dit toutes et tous la même chose. En même temps, on a peur de la vérité. D'un côté, l'Université a le souci de pouvoir offrir des programmes de qualité, de satisfaire aux besoins de la société donc, de remplir sa mission. De l'autre côté, on a un corps professoral où personne ne veut perdre son job. Donc, il faut trouver un moyen. Il faut que l'on essaie de tenir compte du premier élément qui a été cité par le sénateur Couturier encore une fois, soit l'aspect démographique.

**Cardin** : Il y a eu beaucoup de choses. Quelqu'un voulait un exemple et j'en ai un, soit le Département de philosophie. Si vous regardez le nombre de diplômées et de diplômés dans ce Département, vous allez peut-être dire que l'on n'a plus besoin de ce Département. Toutefois, quand on parle de la mission de l'Université, tout le monde se demande ce qu'est une université. La philosophie est une discipline qui existe depuis plus de mille ans et qui touche la fondation même des institutions universitaires. Ceci rejoint l'histoire de la peur du quantitatif. Il me semble que l'on n'a pas peur du quantitatif puisque l'on demande plus de chiffres et plus d'examens des cours réels et complets dans l'ensemble des programmes et des disciplines. Ceci veut dire que l'on veut voir des chiffres; on veut voir beaucoup de choses qui sont toutes mises les unes à côté des autres. Si l'on prend en compte les programmes de majeures, les programmes coopératifs et le simple fait qu'il y a des départements qui ne coûtent presque rien à l'Université, comme le Département de philosophie, il ne coûte que les stylos et le papier, si on le compare à d'autres départements. Ce sont des choses quantitatives que, au contraire d'en avoir peu, l'on veut voir. Ceci peut nous aider à comprendre la mission de l'Université. Une discipline comme celle-là peut continuer à fonctionner à l'Université même si le nombre de diplômées et de diplômés nous donne l'impression que la valeur de cette discipline ou de ce département ou de ces programmes n'est pas grande. Alors, c'est le contraire. Nous voulons du quantitatif. On en veut plus pour avoir une meilleure vue d'ensemble. Nous n'aurons pas de portrait partiel si l'on voit l'ensemble des programmes, des disciplines et tous les coûts impliqués.

Par ailleurs, monsieur Vézina parlait de la confusion des gens qui ont présenté des réactions au rapport. C'est drôle de voir que tant de monde soit si confus alors que les réactions sont similaires et presque unanimes par rapport à bien des points. Enfin, au sujet de la consultation, à l'article 11 de la Convention collective, c'est bien écrit que la participation consultative désigne un processus qui a pour but d'assurer que les décisions seraient prises avec considération des divers points de vue des employées et des employés et de l'ABPPUM dans une ambiance de collégialité et de respect mutuel pour

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON** (suite)

assurer le meilleur intérêt de la communauté académique. Au point 3, on dit que l'employeur reconnaît l'importance et la nécessité de la participation consultative auprès de l'ABPPUM et de ses membres dans la poursuite des objectifs de l'Université. Il me semble que ceci veut dire que s'il y a un rapport final qui arrive après une grande étude comme celle-là, avec plein de bonnes choses, et que je peux féliciter pour beaucoup de points, malgré tout, si l'on ne prend pas en compte dans un rapport final ce qui a été dit et qui souvent, comme je dis, en forte majorité, alors il y a un problème. Normalement, il aurait fallu intégrer les pistes quelque part et ceci n'a pas été fait. Alors il y a un problème avec le rapport tel quel. On essaie de proposer des choses. J'essaie de faire un amendement en gardant tout ce qui peut avoir de bon dans le rapport.

Vote sur P15

Pour 16

Contre 24

REJETÉE

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a autre chose sur la proposition principale avant que l'on passe au vote?

**Lakhal** : La proposition principale propose de créer un comité qui va réviser les programmes pour lesquels il y a moins d'inscriptions en moyenne durant les dix dernières années. Sur le plan personnel, je vois qu'il pourrait y avoir un problème lié à l'opérationnalisation de cette recommandation. Les membres du comité ne vont pas provenir de toutes les disciplines. Plusieurs disciplines ne seront pas présentées dans ce comité. Est-ce que le comité va travailler à plein temps pour faire toutes les révisions en 24 mois? J'avais compris que la révision serait faite dans les unités académiques. Après cela, ils la soumettent au comité qui va étudier ces révisions et les harmoniser. Mais ce n'est pas à lui de faire la révision. Si c'est comme ça, la recommandation 4 ne va pas dans ce sens. Ce qu'elle dit est clair. Il y a un comité qui va travailler pendant 24 mois pour faire les révisions. Il peut faire appel. Il implique les unités académiques. Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce qu'il va déléguer la révision? Ce n'est pas clair ça.

**McKee-Allain** : Je vais voter contre la recommandation 4 pour les raisons évoquées au moment de la discussion des amendements. Les amendements ne sont pas passés pour différentes raisons et il serait intéressant d'analyser. Ce que je retiens, c'est l'élément déclencheur comme il est qualifié dans le document. Ce n'est pas que cela soit un élément quantitatif. C'est un élément quantitatif qui est la diplomation et qui, au point de départ, fragilise des disciplines et des spécialisations. Dans les tableaux, ils ne sont pas difficiles à identifier. On peut se poser la question de différentes façons. Les étudiantes et les étudiants du Conseil étudiant de la Faculté ont soulevé la question du recrutement. Est-ce que notre institution donne assez d'importance au recrutement pour la littérature, la linguistique, la philosophie, la sociologie, l'histoire, etc. Il y a donc des pistes comme celles-là qui sont extrêmement importantes. Le danger, en partant avec un seul critère, c'est que le triage est déjà fait. On identifie des gens. Au point de départ, il y a une loupe et une paire de lunettes qui vont influencer les lectures qui seront faites. Oui, on a intégré des éléments. Oui, on va parler de la mission. Toutefois, au point de départ, le triage qui est fait reprend exactement ce qui était dans la version intermédiaire, soit l'élément contre lequel plusieurs des documents en annexe s'opposent. Pour ces raisons, je vais voter contre la recommandation 4.

**F. LeBlanc** : Dans la recommandation 4, on mentionne que l'examen commencera par les programmes de premier cycle avec spécialisation. On ne mentionne pas où ceci va s'arrêter. Est-ce que l'on sous-entend que cela sera uniquement des programmes qui ne respectent pas les critères de trois finissantes ou finissants? Est-ce qu'on laisse cela au comité?

**Dubois** : À la lumière de la recommandation 3b, on précise que les premiers programmes examinés seraient les spécialisations. À la suite des recommandations faites après examen, je pense que le Comité *ad hoc* et le Sénat académique pourront ou bien arrêter l'examen ou le poursuivre. La finalité de tout l'exercice est de maintenir autant de disciplines diplômantes que possible. On ne veut pas éliminer tous les programmes. On ne veut pas en éliminer finalement. Toutefois, l'examen pourrait mener à des transformations de programmes. C'est cela l'élément clé. Peut-être qu'il y a des spécialisations ou des programmes qui pourraient s'arrimer de façon différente avec d'autres disciplines dans le

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

cadre d'autres programmes. C'est certainement un des objectifs. Au sujet de la question précise que vous avez posée, l'examen commencerait avec les spécialisations et ensuite le Sénat académique verrait à poursuivre l'examen ou à y mettre fin.

**Boudreau** : Je veux tout simplement attirer l'attention sur un élément qui me semble porter à confusion. Dans le deuxième paragraphe, on dit *chaque examen devra dans un premier temps...* Je pense que ce n'est pas dans un premier temps, mais plutôt dans un deuxième temps. La première étape, c'est ce qui était écrit au paragraphe un, c'est-à-dire le nombre de diplômées et de diplômés. Ceci revient au dernier paragraphe et ça porte à confusion.

**Président d'assemblée** : C'est bien ça l'intention?

**Dubois** : Effectivement, c'est dans un deuxième temps.

**Président d'assemblée** : C'est dans un deuxième temps. Monsieur Boudreau, si l'on enlevait juste dans un premier temps.

**Boudreau** : D'accord.

### Amendement

#### **R : 16-SAC-101029**

Sylvie Blain, appuyée par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que, à la recommandation 4, au paramètre 2, l'on ajoute : ...la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton; que le paramètre 2 devienne le paramètre 1 et que le paramètre 1 devienne le paramètre 2. »*

**Selouani** : J'aimerais inviter les membres du Sénat académique à faire une lecture positive de la recommandation 4. Jusqu'à maintenant, elle a été prise dans sa version négative des choses, soit qu'un programme, lorsqu'il est en dessous du seuil, c'est comme si c'était fini, comme s'il était condamné et aboli. Toutefois, c'est un exercice. Il se peut que le programme concerné en soit renforcé. Je m'explique. Un programme qui, par exemple, diplôme moins et que l'on jugerait qu'il est pertinent socialement, qu'il est pertinent pour l'Acadie, qu'il rend service en recherche, sera décrété au niveau du Sénat académique qu'il s'agit d'un programme qui est là pour rester. Ça va le renforcer encore plus. Si l'on maintient le *statu quo*, cette histoire de dire que c'est un programme qui diplôme peu va toujours planer, donc les étudiantes et les étudiants ne seront pas sécurisés. L'image projetée à l'extérieur est celle d'un programme qui ne diplôme pas donc, au contraire, le processus peut être vu comme un processus positif qui renforce les programmes que l'on dit fragilisés. Je le vois comme ça. L'abolition, ce n'est que 20 % puisqu'il y a cinq options dont le maintien du programme, le plan de relance du programme, une proposition visant la transformation majeure, toute autre action ou option jugée pertinente. L'esprit qui a animé le Comité n'était nullement un esprit pour réduire, abolir des programmes ou penser à des critères pour abolir. Le critère numérique a été identifié comme un critère déclencheur. Pour ma part, c'est un critère que j'ai intégré dans la mesure où, au niveau du Campus de Shippagan, un cours qui n'a pas trois étudiantes ou étudiants ne peut être évalué par eux. Je ne suis pas évalué quand j'ai un cours où il y a deux étudiantes ou étudiants. Si un cours n'est pas évalué par les étudiantes et les étudiants, cela veut dire que sa qualité va décliner au fil du temps. Ce seuil a été choisi parce que, en dessous de trois, il n'y a pas d'évaluation de cours. J'inviterais les gens à lire cette recommandation dans un sens positif.

J'aimerais revenir sur la remarque de notre collègue qui disait que les gens ont peut-être peur pour leur job. Il faut éclaircir les choses. Je dirais qu'avec une réforme qui cherche à renforcer les programmes, peut-être que l'on devra embaucher de nouvelles professeures et de nouveaux professeurs. C'est cela que je vois. C'est dans cet esprit que j'ai participé au Comité. Je n'ai pas participé au Comité en tant que membre de l'employeur. C'est un débat tout à fait noble d'avoir un débat syndical, mais ce n'était pas le cas au niveau du Comité. C'était loin de ça. C'était réfléchir de façon à faire mieux au niveau de l'Université de Moncton en termes de programmes et d'efficacité.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Vote sur R16

Pour 36

Contre 5

ADOPTÉE

**Navarro-Pardiñas** : Je suis d'accord avec le sénateur Selouani pour dire qu'il faut adopter un ton positif et je pense que c'est simple pour une institution comme pour une entreprise d'évaluer ce qu'elle fait et de faire une planification à long terme, de mener à terme cette planification et de s'évaluer et de remettre encore en place une planification pour tenir compte des évaluations qui ont été faites. On dit que l'on veut s'évaluer, je ne peux pas être contre. Je pense que l'on est toutes et tous pour. On veut s'améliorer. Comment faire pour s'améliorer? Je voudrais tout simplement attirer votre attention sur le fait que nous avons déjà à l'Université un mécanisme pour évaluer les programmes et que nous avons régulièrement des évaluatrices et des évaluateurs externes qui se rendent dans notre Université avec une expertise extraordinaire pour nous dire ce qui va et ce qui ne va pas. Ces évaluateurs prennent un temps immense pour consulter les unités comme vous l'avez très bien proposé. Elles et ils font exactement cela. Tout le monde est consulté. Elles et ils visitent les locaux, elles et ils regardent tout à la loupe; elles et ils comparent les programmes avec ceux de toutes les universités. Cela aboutit à des rapports d'évaluation très sérieux que nous avons ici le privilège d'examiner, d'adopter et de modifier. Ensuite, ça va au Conseil des gouverneurs qui, encore une fois, adopte et ensuite le processus est lancé. La question que je me pose est de savoir ce que l'on fait avec ça. Je voudrais dire une chose. C'est ma quatrième année au Sénat académique. J'ai vu passer des rapports qui me concernaient sérieusement. Avec beaucoup de tristesse, je dois dire que l'on ne fait pas tout pour optimiser ces rapports qui ont des recommandations extraordinaires. On a déjà évalué des programmes qui étaient fragilisés en études françaises, en arts visuels et j'en passe. Ces rapports ont déjà des recommandations et demandent des plans d'action. Ils disent ce qu'il faut faire, ce qu'il faut ajouter et ce qu'il faut enlever. Seigneur, pourquoi ne mettons-nous pas en place quelque chose pour que cela se fasse. On peut le faire. Je pense que les professeures, les professeurs, les administratrices et les administrateurs seraient ravis de le faire. Ce sont des experts qui nous donnent leur point de vue. Je prône pour une optimisation de ce qui est déjà en place. C'est excellent, peut être encore meilleur.

Par ailleurs, si l'on met en place un comité *ad hoc*, alors qu'est-ce que cela veut dire? Ce comité *ad hoc* compte sept membres. Il doit y avoir une représentativité. Quelqu'un sera là et l'on va avoir 24 mois pour examiner 36 programmes. J'ai compté seize au premier cycle et vingt aux études supérieures. Je me demande comment l'on va faire cela. Je ne suis pas experte du tout. Mettons que je siége sur ce comité, alors je vais devoir évaluer quelqu'un en physique. Excusez-moi, mais je n'ai pas cette crédibilité. Je ne prétends pas du tout pouvoir donner quoi que ce soit dans ce comité. Il y a des expertes et des experts qui se rendent au Département de physique pour faire ce travail. Pourquoi ne les écoutons-nous pas et que l'on mette tout en place pour que ce suivi se fasse. Améliorons-nous dans ce que nous avons au lieu de mettre en place un comité. J'optimiserais ce que nous avons déjà.

**Président d'assemblée** : J'aimerais signaler que les comités *ad hoc* sont normalement composés de trois à cinq personnes.

**Bernier** : Bien que je sois membre du Comité *ad hoc*, je vais voter contre cette recommandation. J'ai déjà exprimé ceci lors des réunions du Comité et ceci apparaît à la note 17 dans le rapport. La principale raison a été évoquée par la sénatrice McKee-Allain. Je crois que, en utilisant le seul critère des trois diplômées ou diplômés, on fragilise déjà certains programmes en le faisant. Ce n'est pas parce que c'est un critère quantitatif. Il peut y avoir d'autres critères quantitatifs. J'en ai mentionné certains lors des réunions du Comité. C'est le seul critère. Je veux rappeler ce qui a été dit par le sénateur LeBlanc. Avec ce critère, on risque de passer à côté de certains programmes qui auraient peut-être lieu d'être examinés et qui ont beaucoup de diplômées et de diplômés, mais qui peuvent pour diverses raisons, notamment des raisons d'attrition, de ressources, de départs à la retraite ou autres, qui ne sont plus en mesure de donner les programmes correctement. Ces programmes ne tomberont pas dans ceux qui seront priorisés. Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Je ne veux pas faire de proposition d'amendement, mais si l'on veut mener l'exercice à bien, peut-être qu'il va falloir éliminer la priorisation de certains programmes et examiner tous les programmes. C'est une suggestion.



8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Vézina** : On a dit que les recommandations 3a et 3b que l'on a adoptées aujourd'hui sont au cœur de notre rapport. La recommandation 4 permet d'atteindre les objectifs des recommandations 3a et 3b. Refuser la recommandation 4 serait d'une certaine manière refuser de rencontrer les responsabilités que vous vous êtes données. Au niveau de la capacité à réaliser ce qui est inclus dans cette recommandation, le nombre de programmes spécialisés qui sont inclus est moins important que le nombre qui a été signalé plus tôt. Les spécialisations sont beaucoup moins nombreuses parce que ça comprend des majeures. Donc le nombre est moins important. Le deuxième élément que je veux relever, c'est que ce n'est pas le Comité *ad hoc*, isolément, qui va faire le travail. C'est le Comité avec l'unité concernée par le programme en question. L'unité concernée doit prendre du leadership dans cet exercice. L'unité concernée doit informer la décision. Je vous parlais tantôt d'un programme (la criminologie) qui ne peut pas se réaliser dans ma Faculté. Je souhaite que ce programme se réalise dans ma Faculté. Je vous invite à nous donner la possibilité de réfléchir au comment. Comment utiliser des ressources qui sont employées dans des programmes qui diplôment peu et dans des programmes demandés par la communauté.

Vote sur R13 (amendée)

Pour 25

Contre 16

ADOPTÉE

La résolution 13-SAC-101029 (amendée) se lira comme suit :

*« Que le Sénat académique, en conformité avec les règles habituelles de composition de comités, mette sur pied un comité ad hoc chargé de réviser, dans une période ne devant pas dépasser 24 mois, les programmes d'études de l'Université de Moncton dont le nombre de diplômées et diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité, et que ce comité implique l'unité académique responsable du programme concerné dans la réalisation de ses travaux.*

*Chaque examen devra dans un premier temps poser un diagnostic sur la situation du programme. Les grands paramètres d'examen incluront les éléments suivants :*

1. *La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton*
2. *Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement*
3. *La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.)*
4. *La relation avec les autres programmes*
5. *Le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures*

*Les recommandations présentées au Sénat académique pourront inclure :*

1. *Le maintien du programme dans son état actuel*
2. *Un plan de relance du programme*
3. *Une proposition visant la transformation majeure du programme (p. ex. : programme à double majeure ou bidisciplinaire)*
4. *L'abandon du programme*
5. *Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable*

*Le critère servant uniquement à déterminer l'ordre de priorité sera le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés au cours des dix dernières années. L'examen débutera par les programmes de premier cycle spécialisés ou avec spécialisation ayant en moyenne moins de 3 diplômées et diplômés annuellement au cours des dix dernières années et, dans le cas des cycles supérieurs, les programmes de maîtrise, dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5. »*

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Recommandation 5**

**R : 17-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Justin Guitard, propose :

*« Que le Sénat académique mandate le VRER d'établir un service de recherche institutionnelle pour recueillir et analyser des données de nature académique et administrative, lesquelles seront mises à la disposition de l'ensemble de la communauté universitaire. »*

**Dubois** : Tout au long du travail du Comité, on a constaté qu'il y avait certaines données qui existaient, mais il y avait certaines choses que l'on aurait voulu approfondir, mais nous n'avions pas les données dans un fichier ou recueillies ailleurs pour le faire. Ceci a été un obstacle. Le Comité estime que, dans les prises de décisions futures, il sera indispensable d'avoir de bonnes données probantes que ce soit sur le maintien des programmes, sur les décisions reliées au recrutement ou sur la population étudiante, ces données sont indispensables.

Vote sur R17

Pour 35

Contre 2

ADOPTÉE

**Recommandation 6**

**R : 18-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Justin Guitard, propose :

*« Que le Sénat académique confie le mandat au Secrétariat général de prendre des mesures, tout en préservant l'intégrité du processus de création et de modification de programmes, pour identifier les lourdeurs dans le processus et de faire les aménagements voulus afin d'éliminer les doublons et redondances dans celui-ci et de le rendre plus clair et convivial. »*

**Dubois** : La recommandation 6 rejoint un grand nombre de préoccupations qui ont été exprimées dans les réactions écrites et lors des consultations par rapport à la lourdeur et du côté bureaucratique de la modification et la création de programmes. C'est lourd; c'est complexe; ça passe plusieurs instances. Dans le but de rendre cela un peu plus convivial, avec moins d'irritants en cours de route, on propose que le Secrétariat général prenne des mesures, modifie, rende public ou publie des guides pour rendre le processus un peu plus maniable et accessible.

Vote sur R18

Pour 36

Contre 1

ADOPTÉE

**Recommandation 7**

**R : 19-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que le Sénat académique confie au Comité des programmes la tâche de développer une procédure qui identifie et élimine les doublons de contenu dans les cours offerts à l'Université de Moncton et qui prévoit la consultation des unités académiques touchées. Cette procédure doit s'appliquer à toute création ou modification de cours, mais également à la banque de cours actuelle. »*

**Dubois** : La recommandation 7 touche le dédoublement de contenu de cours. Le Comité propose que le Comité des programmes se penche sur le dédoublement des cours. C'est quelque chose qu'il fait déjà au moment de la création, de la modification de programmes,

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

mais il s'agirait de systématiser davantage et d'examiner un peu plus près les dédoublements de cours avec le résultat que certains cours seraient peut-être double siglés ou encore que certains cours pourraient s'adapter à une clientèle un peu plus diversifiée.

**G. LeBlanc** : J'ai une certaine préoccupation avec cette recommandation. Je vois que le comité recommande d'uniformiser le cours *Initiation au travail intellectuel* qui a été créé dans le cadre de la reconfiguration des programmes. Selon l'esprit de cette recommandation, on aurait un cours d'initiation à l'Université de Moncton. Aussi, vous donnez l'exemple des cours de statistique. Il y a statistique en gestion, statistique en psychologie, statistique en sciences sociales, statistique en éducation et l'on va dire oui vous allez suivre des cours de statistique à la Faculté des sciences. Je reconnais l'expertise qui existe à ce département. Je ne pense pas que nos étudiantes et nos étudiants seront bien servis par une telle démarche. De l'autre côté, le dédoublement de cours pourrait faire en sorte que certaines unités pourraient rapatrier un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants. Il faut voir si ces facultés obtiendront les ressources requises pour pouvoir faire face à de grands groupes qui convergeront vers une faculté ou une autre. À priori, je n'ai pas d'objection à la proposition. Je vais voter en faveur. Toutefois, j'ai quelques préoccupations de mise en œuvre de cette recommandation surtout au niveau des ressources qui seraient accordées à certaines unités et surtout au fait que certaines étudiantes ou certains étudiants ne seraient peut-être pas bien servis étant donné qu'on les regroupe dans un cours commun dans une discipline.

**Recteur et vice-chancelier** : Je lisais cette proposition d'une autre façon. D'abord, on ne parlait pas des dédoublements de cours, mais plutôt des dédoublements de contenus dans les cours. Pour moi, ceci me semble très important. Je voyais deux types de cas. Des cas où, par exemple, il y a des troncs communs de principes dans un domaine comme la statistique. L'autre exemple qui me vient à l'esprit et que l'on a souvent entendu lors des évaluations, c'est la question des évaluations externes de nos programmes. Souvent, dans celles-ci, les étudiantes et les étudiants parlent d'un problème relatif aux répétitions de contenus d'un cours à l'autre. C'est comme cela que j'avais lu cette recommandation. Il n'y a rien de plus désolant, si vous êtes comme moi, que cinq personnes nous enseignent la même chose huit fois. C'est un peu se moquer de notre propre intelligence quand on fait ça et je crois que ceci n'est pas fait de façon intentionnelle. Il n'y a peut-être pas suffisamment de mise en commun des plans de cours ou des contenus de cours dans des disciplines données. Pour moi, c'est une invitation à mettre un peu d'ordre dans cette situation beaucoup plus que la question d'éliminer les dédoublements de cours en tant que tel. J'ose croire qu'il n'y a pas beaucoup de dédoublements de cours, mais il y a aussi, à l'intérieur des contenus de certains cours, des dédoublements.

**Vézina** : Relativement à l'intervention du sénateur LeBlanc, j'aimerais dire que ce que l'on voulait introduire ici, c'est l'idée de modules. On pourrait avoir un module universel, mais aussi des modules adaptés aux différentes disciplines. Donc, il y aurait une espèce de tronc commun dans ce cours et des modules adaptés aux différentes disciplines.

Vote sur R19

Pour 34

Contre 7

ADOPTÉE

**Recommandation 8**

**R : 20-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Alain Roberge, propose :

*« Que les facultés et campus de l'Université de Moncton fassent une meilleure utilisation de leurs ressources, notamment par l'utilisation des technologies pour l'offre de cours à distance, en particulier dans les cours déjà existants avec un petit nombre d'inscriptions dans plus d'un campus, et encouragent l'innovation dans les approches pédagogiques de ses professeurs, notamment par l'entremise de l'enseignement en équipe pour les cours thématiques à contenu variable. »*

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

**Dubois** : La recommandation 8 touche l'optimisation des ressources par le biais des technologies que nous utilisons déjà dans le cas des cours où il y a peu d'inscriptions et que le cours est offert sur deux ou trois campus. On propose que les facultés et les unités encouragent l'innovation dans les approches pédagogiques afin d'offrir un cours au campus où il se situe et aux deux autres campus en même temps. On reconnaît que c'est une proposition qui implique certains coûts. Il ne faudrait pas en abuser parce qu'il ne faudrait pas que des étudiantes et des étudiants se retrouvent avec cinq ou six cours comme ceux-là dès la première année. Je pense que l'on pourrait établir un minimum comme un cours sur 15 crédits ou 21 crédits. Il serait tout à fait plausible de le faire. Alors, pour satisfaire aux besoins ponctuels, une absence en sabbatique par exemple ou une professeure ou un professeur qui manque dans une unité, on pourrait avoir recours à ce genre de technologie pour donner le cours à plus d'un campus.

**M. Landry** : Cette recommandation, telle que formulée, m'inquiète profondément. Pour ce qui est des absences sabbatiques, déjà les différents campus peuvent se dépanner. Toutefois, la recommandation ainsi formulée sous-tend que dans le Nord, où l'on a moins d'inscriptions, nos étudiantes et nos étudiants auraient à suivre des cours en vidéoconférence. Pour celles et ceux qui ont déjà suivi des cours en vidéoconférence, vous savez que ce n'est pas une innovation qui permet une meilleure approche pédagogique ou qui amène quelque chose sur le plan pédagogique. Au contraire, c'est comme surveiller une mauvaise télé-réalité. C'est très plate pour les étudiantes et les étudiants. Ceci veut dire que l'on aurait des étudiantes et des étudiants de deuxième classe dans nos campus du Nord. On aurait des étudiantes et des étudiants qui s'endorment devant la télévision pendant une, deux ou trois années de leur baccalauréat ou même plus longtemps. Alors pour moi, c'est très préoccupant pour l'équité envers les campus du Nord.

**Boudreau** : J'ai bien aimé la façon dont la sénatrice Dubois a présenté la recommandation en mentionnant qu'il ne fallait pas en abuser et que c'était dans des cas exceptionnels. J'aurais aimé que la formulation aille dans le même sens. Je pense qu'il faudrait très bien marquer que, pédagogiquement, c'est une solution de deuxième ordre. L'optimisation, c'est la professeure ou le professeur dans la classe avec ses étudiantes et ses étudiants. J'aurais bien aimé que la recommandation aille dans ce sens. Il faudrait être prudent.

**Blain** : J'aimerais faire une mise au point. La vidéoconférence n'est pas une approche pédagogique. C'est une méthode d'enseignement. Selon la façon dont on l'utilise, cette méthode peut rendre une vidéoconférence comme une mauvaise télé-réalité ou comme un excellent moyen pédagogique. Il y a beaucoup d'outils très récents qui permettent d'utiliser des approches pédagogiques actuelles et qui rendent cette méthode très efficace. Je suis d'accord que les étudiantes et les étudiants de première année ne doivent pas recevoir tous leurs cours de cette façon.

**Recteur et vice-chancelier** : Je ne vois pas dans la lecture de cette recommandation les conclusions ou les mises en garde que nous a faites la sénatrice Landry. Je ne vois pas du tout une question de campus dans cette proposition. Je rappellerai que, contrairement à une certaine perception que l'on puisse avoir, quand on regarde les nouvelles admissions à l'Université de Moncton, il n'y a pas un déséquilibre inacceptable au niveau des admissions dans les cours de première année d'un campus à l'autre. Rappelez-moi les doyens des campus d'Edmundston et de Shippagan, mais quand on regarde les inscriptions en première année à l'Université de Moncton, il y a probablement environ 60 % au Campus de Moncton et 40 % dans les deux autres campus. En deuxième année, c'est un peu moins. Je ne pense pas que l'on doit lire ceci comme étant un corps professoral situé à Moncton avec des étudiantes et des étudiants en salle de classe à Edmundston, à Shippagan et à Moncton. Je ne pense pas que la recommandation fait allusion à ça. En ce qui me concerne, je crois que ceci est un outil pour remettre un plus grand nombre de cours à option dans le système à l'Université de Moncton. C'est là que l'on a beaucoup de difficultés. On n'a pas toujours les ressources professorales pour pouvoir donner des cours à option à nos étudiantes et à nos étudiants lorsqu'elles ou ils arrivent dans des domaines en troisième et en quatrième années. N'oublions pas qu'il y a de ces programmes qui sont présents dans les trois campus de notre Université. Selon moi, ce n'est pas une mesure de réduction du corps professoral. À mon point de vue, c'est une optimisation des ressources existantes. À l'occasion, si l'on a quelques cours par année, cela veut dire qu'il y a probablement deux professeures ou professeurs qui peuvent offrir des cours à option

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

que l'on ne pouvait pas offrir en raison du manque de ressources pour le faire. Je ne suis pas quelqu'un qui a suivi de près l'évolution de la pédagogie. Il semble y avoir eu une évolution par rapport à l'utilisation de ces outils. Je sais bien qu'il y a de plus en plus d'institutions de formation postsecondaire et universitaire qui font usage de ceux-ci. Je crois que ceci nous permettrait, en bonne partie, d'amorcer un processus comme celui-là.

**Coulibaly** : Je voterai pour cette recommandation. Toutefois, je trouve que telle que formulée, on perd un peu l'importance que l'on veut accorder à la recommandation 8. Si je regarde les autres recommandations, il y a toujours *que le Sénat académique mandate* ou *que le Sénat académique confie*, mais ici, on dit que les facultés de l'Université de Moncton fassent une meilleure utilisation de leurs ressources. Ma crainte, c'est que cette recommandation soit diluée. On ne sait pas qui est l'élément porteur. Je pense qu'il serait bien d'ajouter *que le Sénat académique recommande* à telle institution ou tel regroupement parce que l'on souhaite un fonctionnement réseau. Dans nos réunions, on disait qu'il y avait un manque de communication réseau. Alors, qui serait l'élément porteur que le Sénat académique mandaterait de veiller à ce que, effectivement, il y ait application de ce fonctionnement? Qui va faire le premier pas? Nous, les gens des campus du Nord, généralement et malheureusement, c'est apparu lorsqu'il y a eu des rencontres ici, que l'on soit laissé pour compte. Il serait bon de s'assurer que le Sénat académique mandate telle ou telle structure afin de porter ce dossier.

**Sichel** : J'aimerais faire valoir que l'une des différences entre la technologie actuelle et la télévision classique, c'est que la télévision classique était à sens unique. Aujourd'hui, on peut avoir de vraies téléconférences. Dans un petit groupe, si la professeure ou le professeur fait un effort pour faire participer les étudiantes et les étudiants à distance, répond aux questions, pose des questions, donne des petites présentations, l'expérience est beaucoup plus valable que de regarder la télévision. C'est vrai que ce n'est pas aussi bien que si tout le monde est dans la même salle, mais cela rend la possibilité d'avoir des cours dans le Nord qui autrement ne seraient pas disponibles. Aussi, c'est possible que la communication soit dans l'autre sens avec la professeure ou le professeur dans le Nord. Dans mon ancien département, on offre un cours de quatrième année où les étudiantes et les étudiants sont à Moncton et le professeur est à Edmundston. C'est un professeur qui enseigne à temps partiel à Edmundston. Il est aussi médecin dans un hôpital. Je pense que cela ouvre des possibilités quand ce n'est pas possible d'avoir tout le monde dans la même salle.

**Richard** : J'abonde dans le sens des commentaires de la sénatrice Blain. C'est certain que, dans plusieurs de nos programmes de deuxième cycle, l'on utilise des moyens technologiques. Toutefois, les moyens technologiques ne s'arrêtent pas à la vidéoconférence. Il y a d'autres moyens technologiques. Je pense à la Faculté d'administration qui a développé un M.B.A. en ligne. Il y a plusieurs moyens. Si l'on utilise l'exemple de la vidéoconférence, c'est certain que si l'on décide de donner un cours plutôt magistral à l'aide de ce moyen, cela sera un mauvais épisode de télé-réalité. Quand je regarde la situation en éducation, on est dans une réalité qu'il faut mobiliser nos ressources pour offrir nos programmes. Cela veut dire que l'on doit sortir de la boîte. Il faut utiliser les moyens à notre disposition pour offrir nos programmes. Je vois d'un très bon œil l'exploitation des moyens technologiques, sauf qu'avec de nouveaux moyens, on doit avoir la formation qui l'accompagne et qui nous permet d'être le plus efficace possible. À l'Université de Moncton, il y a le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) pour soutenir les professeures et les professeurs dans leurs efforts d'enseignement dans des contextes plutôt non traditionnels.

**E. Robichaud** : Je vais appuyer la recommandation pour plusieurs raisons. Je pense qu'elle pourrait être plus complète. On parlait de l'offre de cours à distance comme étant *notamment*, mais l'on fait aussi référence en particulier à de petits nombres d'inscriptions, donc à des groupes avec de petits nombres. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres raisons pourquoi on voudrait tirer avantage de nos ressources dans les différents campus. C'est justement pour tirer avantage des expertises avant tout et d'assurer l'accès aux meilleures qualités de ressources partout. Je pense que les campus ont d'excellentes ressources dans les trois campus et je suis très content depuis le lancement du programme de Baccalauréat en gestion des zones côtières. On tire avantage d'une ressource qui est à Edmundston en

## 8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)

système d'information géographique parce que ça nous permet d'avoir accès à une expertise que l'on n'aurait pas à Shippagan et que l'on ne pourrait probablement pas justifier. On peut tirer avantage des expertises qui sont sur un autre campus. Ceci n'est pas juste à cause d'un petit groupe ou un grand groupe, mais c'est aussi de reconnaître les expertises et maximiser l'utilisation de cette expertise.

**S. Robichaud** : Si l'on examine la compétition actuelle avec l'implantation des universités virtuelles, on s'aperçoit que, de plus en plus, les étudiantes et les étudiants, surtout celles et ceux qui travaillent la nuit, le jour, les fins de semaine et autres, les cours offerts de cette façon deviennent de plus en plus intéressants et importants pour elles et pour eux. Prenons par exemple la situation du programme de l'infirmière praticienne. Comme vous le savez, c'est une nouveauté depuis quelques années à travers le Canada. L'Ontario, n'ayant pas les ressources nécessaires dans une université en particulier, a regroupé neuf universités ontariennes pour donner un cours de façon virtuelle. De cette façon, la province a regroupé les meilleures ressources à travers l'Ontario et offre l'un des meilleurs programmes que l'on puisse retrouver au Canada. Pensons à l'Université d'Athabaska. Le programme d'infirmière praticienne ou d'infirmier praticien en compte présentement 250. Ici, on en a peut-être une trentaine avec des ressources qui coûtent beaucoup. On n'a même pas les ressources nécessaires pour offrir tous les programmes. Ces gens sont venus évaluer notre programme et je leur ai demandé quel était le taux de réussite au national. Le taux de réussite au national est 100 %. Une bonne partie des gens qui suivent le cours pour infirmière praticienne ou infirmier praticien à l'Université d'Athabaska proviennent du Nouveau-Brunswick. Elles et ils font leur internat au Nouveau-Brunswick; elles et ils suivent leurs cours à des moments qui les intéressent; elles et ils disent que c'est un bon programme. Alors, ceci démontre que, en regroupant l'expertise, en offrant des cours, cela ouvre des portes beaucoup plus grandes pour attirer des étudiantes et des étudiants de la nouvelle génération. J'ai deux enfants qui ont des jobs et qui suivent des cours virtuels. Alors, celles et ceux qui ont déjà suivi de bons cours en utilisant les technologies, ce n'est pas plate. Elles et ils ne s'ennuient pas. Je crois que c'est une façon d'assurer la pérennité de certains programmes, surtout des spécialités qui ont besoin d'une expertise très pointue.

**M. Landry** : Je ne suis pas du tout contre l'utilisation de la vidéoconférence quand c'est pour une question d'expertise. À ce moment, l'avantage est plus grand que le désavantage. J'aimerais faire un amendement.

### Amendement

**P : 21-SAC-101029**

Michelle Landry, appuyée par Hector Adégbidi, propose :

*« Que l'on enlève les mots en particulier dans les cours déjà existants avec un petit nombre d'inscriptions. »*

**Vézina** : Je comprends l'esprit de l'amendement, mais compte tenu des interventions qui ont précédé sur les inquiétudes qui ont été manifestées voulant que ce soit éventuellement *mur à mur*, en rayant ces mots, on risque d'aboutir à une possibilité d'un *mur à mur*. Je pense que l'on ne rassure pas les gens qui étaient déjà inquiets. Quand nous avons mis ces mots, c'était pour rassurer les gens qui craignaient que l'on aille dans une informatisation *mur à mur*. C'est pour cela que je pense qu'il faudrait être prudent avec cet amendement sur cette question.

**M. Landry** : J'accepte la clarification de monsieur Vézina. Alors, comme amendement, au lieu de *en particulier dans les cours déjà existants*, on pourrait mettre quelque chose comme *en particulier lorsqu'une expertise est présente dans un des campus*.

**Président d'assemblée** : Ceci est différent. Je pense que vous faites un deuxième amendement. Voulez-vous retirer votre premier amendement? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose? Personne ne s'y oppose.

L'amendement P : 21-SAC-101029 est retiré.

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Amendement**

**R : 22-SAC-101029**

Michelle Landry, appuyée par Fatah Chetouane, propose :

*« Que, à la recommandation 8, l'on ajoute : ...en particulier dans les cours où l'expertise est située dans l'un des trois campus et encouragent l'innovation... »*

**Chetouane** : Je vais appuyer cet amendement parce qu'il est compatible avec la phrase juste avant. S'il y a une compétence ou une ressource disponible sur notre campus, bien elle est compatible à ça.

**E. Robichaud** : Je vais également appuyer l'amendement parce que je pense qu'elle met l'accent sur le qualitatif plutôt que le quantitatif.

**Couturier** : Je voudrais revenir sur le propos de monsieur Vézina et le réitérer. Le Comité avait discuté longuement de la formulation de cette recommandation. Le Comité a proposé celle-ci parce qu'il avait des préoccupations pédagogiques. Le nombre est important, dans ce cas-ci, parce qu'il peut aussi témoigner de la qualité d'un cours offert par vidéoconférence. Si l'on se retrouve avec quelques étudiantes et étudiants au Campus d'Edmundston, quelques étudiantes et étudiants au Campus de Moncton et quelques étudiantes ou étudiants au Campus de Shippagan, il est beaucoup plus facile, dans un contexte d'enseignement, d'assurer une qualité de ce cours. C'est pourquoi on avait opté pour placer cette précision. C'est un souci d'assurer une qualité et non pas ouvrir une grande porte à une exploitation de ce type de cours. Je sens quand même le besoin de rappeler cette préoccupation. J'hésite à la faire disparaître complètement de la recommandation. Je vais voter contre l'amendement.

Vote sur R22	Pour 24	Contre 16	ADOPTÉE
Vote sur R20 (amendée)	Pour 36	Contre 4	ADOPTÉE

La résolution 20-SAC-101029 (amendée) se lira comme suit :

*« Que les facultés et campus de l'Université de Moncton fassent une meilleure utilisation de leurs ressources, notamment par l'utilisation des technologies pour l'offre de cours à distance, en particulier dans les cours où l'expertise est située dans l'un des trois campus et encouragent l'innovation dans les approches pédagogiques de ses professeurs, notamment par l'entremise de l'enseignement en équipe pour les cours thématiques à contenu variable. »*

**Recommandation 9**

**R : 23-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Justin Guitard, propose :

*« Que le Sénat académique mandate le VRER d'initier une démarche d'harmonisation des pratiques divergentes d'attribution de crédits pour des activités autres que l'enseignement de cours, par exemple l'encadrement de mémoires et de thèses, la supervision de stage, la supervision de laboratoire, la direction d'un département, etc. »*

**Dubois** : Cette recommandation 9 s'inscrit en quelque sorte dans le droit fil de la recommandation précédente lors de la première ronde de consultation. Je crois que l'un des thèmes qui avaient été soulevés était justement la diversité des pratiques entre facultés, entre campus, parfois même entre départements relativement aux crédits d'encadrement pour les cours, les mémoires et les thèses. Je pense que la surprise avait

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

été exprimée. Cette divergence dans les pratiques risque d'être un obstacle à l'établissement de programmes intercampus, interdépartementaux et interdisciplinaires. On pourrait peut-être prévoir une structure plus souple, une organisation des ressources où l'on pourrait peut-être plus facilement se déplacer d'un département à l'autre ou d'une faculté à l'autre. C'est pour cela que l'on recommande une harmonisation des pratiques relativement à l'attribution des crédits.

**VRER** : Je reçois à bras ouverts la recommandation 9. Elle me tombe sur les épaules, mais je la reçois favorablement pour les raisons énumérées par la sénatrice Dubois. Il y a une énorme disparité au Campus de Moncton, entre les campus, entre les facultés, même entre les départements et certainement entre l'Université de Moncton et ce qui se fait dans d'autres universités. Ceci nous donne l'opportunité d'harmoniser en étudiant de très près ce qui peut se faire ailleurs. Comment pouvons-nous trouver un mécanisme qui permettra à tout le monde d'être traité avec équité? Ceci peut aller à un dégrèvement d'un crédit ou de trois crédits, à aucun dégrèvement ou à une rémunération comptant. Il est temps de mettre de l'ordre. Je vais voter en faveur de la proposition.

**Cardin** : J'aimerais faire un amendement. Je crois que ceci aiderait à préciser les choses. L'idée est très bien. Étant donné que ces pratiques devraient être conventionnées, ceci ne peut pas se faire unilatéralement. Il faut que cela soit négocié. Je propose d'ajouter à la fin une phrase qui dirait *toute modification aux pratiques existantes ou conventionnées devra obtenir l'assentiment des associations.*

**Amendement**

**P : 24-SAC-101029**

Michel Cardin, appuyé par Sylvie Blain, propose :

« *Que, à la recommandation 9, l'on ajoute la phrase suivante : Toute modification aux pratiques existantes ou conventionnées devra obtenir l'assentiment des associations.* »

**Cardin** : Ce sont des pratiques qui devraient être conventionnées. Si l'on pense au fait que ceci est normalement négocié, alors on précise ce point.

**Recteur et vice-chancelier** : À ce que je sache, ces pratiques ne sont pas conventionnées en ce moment. Il n'y a pas de disposition dans les conventions collectives par rapport à ces éléments. En ce sens, le Sénat académique n'a pas besoin de prendre des résolutions pour dire que s'il y a des pratiques qui vont à l'encontre des conventions, il faut d'abord les négocier. Je pense que ceci n'a rien à faire avec des dispositions conventionnées. Ceci serait un précédent à mon point de vue qui serait risqué, soit que le Sénat académique impose, à la fois à l'employeur et à l'employé, de retourner à la table pour négocier des choses. Je ne pense pas que ce soit le rôle du Sénat académique de déterminer les points à l'ordre du jour des négociations entre l'employeur et les associations. Alors, s'il y avait quelque chose dans les recommandations qui auraient un impact sur les conventions collectives, il va de soi que ceci sera négocié. On ne peut pas unilatéralement modifier des conventions collectives. C'est pour cette raison que je voterai contre la proposition. Je crois que ceci n'interpelle pas les conventions collectives à ce moment-ci.

**Cardin** : Je comprends mieux les explications, mais permettez-moi de garder mon amendement.

Vote sur P24

Pour 19

Contre 20

REJETÉE

**Président d'assemblée** : On revient à la proposition principale.



8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Boudreau** : Je pense que la proposition comporte quelques risques. Ce ne sont pas toutes les pratiques divergentes qui sont à éliminer. Il peut y avoir des pratiques divergentes qui sont justifiées par les spécificités des disciplines. C'est quelque chose qui va dans le sens de l'enseignement. Si l'on parle d'harmonisation, je vois un rouleau compresseur qui passe et qui met tout cela égal. Bien sûr, il faut étudier. Je pense qu'il ne faut pas présumer qu'il va falloir absolument tout harmoniser. Je pense qu'il faut conserver l'idée de la qualité de l'enseignement. Il ne faut pas que l'on prenne les mesures de rationalisation sans considérer leur effet sur la qualité de l'enseignement. Je pense que l'on devrait se laisser une porte ouverte pour dire que l'on va les examiner et en juger selon le mieux pour la qualité de l'enseignement et la spécificité des disciplines.

**Richard** : Lorsque j'ai pris le poste de doyen, il y a quatre ans, j'ai hérité de la gestion de cette situation. À ma grande surprise, j'ai découvert qu'il y avait eu un document qui avait été préparé par la FESR en 1998 et qui offrait des paramètres assez bien définis. Le Conseil de ma Faculté l'avait adopté en 2001 et il l'avait bonifié au fur et à mesure pour refléter un peu la réalité. Grosso modo, nous avons adhéré à cette philosophie. Il y a des traces dans les archives qui ont démontré une certaine réflexion par rapport à la gestion de cette situation.

**Recteur et vice-chancelier** : J'étais vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'époque. La question soulevée était déjà une préoccupation à ce moment-là et il y avait eu beaucoup d'échanges avec les facultés sur cette question. Je comprends l'intervention du sénateur Boudreau. Maintenant, c'est plutôt lui le spécialiste de la langue française. Je crois qu'il y a une nuance à faire entre harmonisation et uniformisation. Je pense qu'une harmonisation doit tenir compte des variances alors que l'uniformisation rappelle le rouleau compresseur. Je n'étais pas au Comité. Je ne sais pas si l'on a bien pesé le choix des mots, mais il m'apparaît important.

**Dubois** : La raison pour laquelle nous avons opté pour le terme *harmonisation* c'est parce que l'on savait que *uniformisation* n'était pas souhaitable. Ce n'était probablement pas faisable non plus. Le mot *harmonisation* tient compte de la spécificité des disciplines et des pratiques existantes depuis de nombreuses années. Ceci veut dire un changement important, mais il est fait dans l'esprit de lever certains obstacles à une plus grande collaboration entre facultés et entre campus.

Vote sur R23

Pour 34

Contre 6

ADOPTÉE

**Recommandation 10**

**R : 25-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Paul-André Chiasson, propose :

« *Que le Sénat académique mandate le VRARH d'examiner l'efficacité du soutien administratif au secteur académique et veille à établir des normes de qualité relativement aux processus et procédures.* »

**Dubois** : Encore une fois, au cours des consultations, l'organisation et les coûts associés au côté administratif de l'Université de Moncton ont été soulevés à plusieurs reprises, sous différentes formes et sous différentes variantes. Nous proposons qu'un examen de l'efficacité du soutien administratif soit effectué d'une part et d'autre part, que l'on établisse des normes de qualité relativement aux processus et aux procédures de nature administrative.

Vote sur R25

Pour 32

Contre 6

ADOPTÉE

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Recommandation 11**

**R : 26-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Justin Guitard, propose :

*« Que le Sénat académique, en collaboration avec le Comité conjoint de la planification, priorise le développement de programmes thématiques, multidisciplinaires et interdisciplinaires au premier cycle et aux cycles supérieurs dans sa planification académique et examine la pertinence de créer des modules académiques interdisciplinaires responsables de gérer ces programmes. »*

**Dubois** : La question des programmes thématiques, des programmes multidisciplinaires et des programmes interdisciplinaires n'est pas une question nouvelle. Nous en avons beaucoup parlé dans le cadre de la reconfiguration des programmes. Dans ma présentation, j'avais classé cette recommandation dans la catégorie de celles qui nous projetaient dans l'avenir. Pour que l'Université puisse s'adapter aux nouveaux enjeux de la société, on doit examiner de près la mise sur pied de programmes thématiques, multidisciplinaires ou interdisciplinaires qui optimisent une autre discipline existante et nos ressources professorales existantes.

**McKee-Allain** : J'ai entendu ce matin que vous aviez choisi vos thèmes et que vous en aviez discuté. Dans la recommandation, quand vous utilisez le mot *prioriser*, quel poids y donnez-vous par rapport au développement de programmes unidisciplinaires?

**Dubois** : Ceci veut dire que l'on favoriserait le développement de ce type de programme.

**H. Noël** : J'ai une question concernant la création de modules académiques interdisciplinaires. J'aimerais savoir ce que l'on entend par la création de modules. Je vois que l'on adopte des recommandations dans le but d'établir un service de recherche institutionnelle et de créer des modules académiques interdisciplinaires, donc supplémentaires. Je me demande ce que cela veut dire en termes financiers.

**Vézina** : L'idée de créer des modules découle du constat que l'un des facteurs qui rend difficile la présentation ou le développement de programmes multidisciplinaires ou interdisciplinaires, c'est le cloisonnement entre les différents départements et les différentes facultés. Les modules sont utilisés dans d'autres universités où les résultats sont positifs dans certains cas, peut-être moins dans d'autres, mais on se disait qu'il y avait là une piste qui mériterait d'être considérée pour faciliter la création de programmes interdisciplinaires ou multidisciplinaires. Ici, c'est dire *pensons différemment que ce que l'on a pensé jusqu'à maintenant*, c'est-à-dire qu'un département qui a ses programmes et qui défend ses programmes. Peut-être qu'il y a des programmes qui réunissent plusieurs départements de diverses facultés qui pourraient mieux se construire autour de modules. Actuellement, à l'Université de Moncton, nous n'avons pas encore trouvé l'outil pour favoriser la survie ou la livraison de programmes interdisciplinaires ou multidisciplinaires.

**Selouani** : J'aimerais compléter la réponse. J'ai assisté à la deuxième séance de consultation du Comité et j'ai relevé que c'était une demande des étudiantes et des étudiants qui suggéraient que, par exemple, lors d'un cours, elles et ils aimeraient voir plusieurs facettes. Si c'est un cours transdisciplinaire, alors on pourrait faire participer des professeures et des professeurs pour donner des visions différentes par rapport à un même cours. Dans le cadre de modules, ceci pourrait être intégré dans le contenu. Je dirais aussi que, au Campus de Shippagan, dans nos baccalauréats spécialisés, on favorise cet aspect. On fait appel conjoncturellement ou ponctuellement à des cours en commun. Ceci donnerait beaucoup plus d'intérêt et d'attrait pour les étudiantes et les étudiants.

Vote sur R26

Pour 33

Contre 7

ADOPTÉE

8. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

**Recommandation 12**

**R : 27-SAC-101029**

Lise Dubois, appuyée par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que les facultés et campus engagent une révision de leur structure et fonctionnement internes dans le respect du processus décrit à la recommandation 2, et que d'autres types de modèles d'organisation du secteur académique soient explorés dans la double optique de décroïsonner les disciplines et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente. »*

**Dubois** : La recommandation 12 touche la structure et le fonctionnement interne actuels de l'Université. Nous invitons les instances à repenser à la structure de l'Université pour favoriser le processus de planification. On invite les instances à repenser aux modèles d'organisation du secteur académique. Le Comité n'a pas dit qu'il fallait passer en revue la structure facultaire, mais c'est une invitation à réfléchir à notre structure facultaire et départementale, car elle constitue souvent une entrave à la qualité des programmes, aux échanges entre le corps professoral et entre les programmes, entre facultés et entre campus.

**Recteur et vice-chancelier** : Je crois que cette recommandation fait écho à plusieurs commentaires qui ont été reçus dans le cadre de la consultation, particulièrement la dernière. C'est un thème qui est revenu de façon récurrente. Je pense que plusieurs étaient d'avis que les structures actuelles ne permettaient pas facilement un décroïsonnement des disciplines. Je crois que c'est une invitation qui est judicieuse. Le fait qu'elle est inscrite dans la réflexion stratégique des facultés, par rapport à l'établissement d'un plan académique, me semble la bonne approche à prendre. Alors bravo pour ça.

**Chetouane** : J'aimerais mieux comprendre cette recommandation. J'aimerais qu'une personne du Comité me fournisse un exemple, même un exemple imaginaire, d'une structure qui pourrait bloquer le développement académique. On parle de quelle structure? Est-ce que c'est une structure de ressources humaines ou administratives?

**Dubois** : Je vais répondre à votre question en suivant les conseils du sénateur Selouani, soit de rendre ceci un peu plus positif au lieu de proposer un blocage. Je vais vous proposer une structure qui favorisera les échanges. Par exemple, dans le cas d'un programme interdisciplinaire tout à fait imaginaire, celui-ci pourrait rassembler plus d'une faculté, plusieurs départements, voire même quelques campus. À ce moment-là, pour gérer tous ces gens dont les pratiques sont déjà divergentes, on pourrait créer un module de gestion pour ce programme qui permettrait de prendre des décisions académiques permettant d'harmoniser les pratiques de crédits de dégrèvement, favoriser l'enseignement en équipe et des choses comme ça. Il s'agirait d'une structure qui viendrait chapeauter une structure de gestion qui serait à l'extérieur des facultés, à l'extérieur des départements et qui permettrait la gestion d'un programme en particulier.

**Recteur et vice-chancelier** : Je n'étais pas un témoin des discussions au Comité, mais j'ai toujours pensé qu'il fallait imaginer et voir comment fonctionne une faculté par exemple. Je crois que l'on n'interpelle pas seulement les structures départementales ici, seulement l'approche d'une réflexion autour de la création de programmes. À l'heure actuelle, la façon dont nous avons structuré l'initiative à la base de la création d'un programme, elle est souvent très disciplinaire parce que justement elle se trouve dans le département. Selon moi, on pourrait y réfléchir. Il y a une invitation à une réflexion autour des étapes de la composition des programmes. Il serait bien d'avoir une table de concertation autour d'une réflexion à la base de la composition de programmes. Elle pourrait être plus large qu'uniquement le département au départ. Ceci permettrait, à mon point de vue, d'aller un peu plus loin.

**8. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET LEUR IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

J'ai toujours pensé, par exemple, qu'il serait intéressant d'avoir une discussion entre les gens des disciplines des beaux-arts et de l'informatique et entre la création et les nouvelles technologies. Enfin, on pourrait multiplier le type d'exemples. À l'heure actuelle, le point de départ de la réflexion est toujours autour du programme existant et le programme existant est rattaché à une approche très disciplinaire. Je pense qu'un des problèmes que nous avons vécus, c'est que les grandes thématiques de la société sont transdisciplinaires. Par exemple, des thématiques sur le développement durable, l'environnement et d'autres comme ça qui interpellent beaucoup plus la transdisciplinarité. On n'a pas d'endroit pour faire cette réflexion de base. Et si nous l'avons faite, on a souvent logé ces programmes aux mauvais endroits par défaut. Je pense, en particulier, à la Maîtrise en environnement. Elle est multidisciplinaire, mais elle est à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Selon moi, celle-ci n'est pas une faculté qui fonctionne autour des programmes. Ce n'est pas son premier rôle. Je ne sais pas si cela répond à la question, mais je pense que certaines personnes vont voir ceci comme un appel à un regroupement de départements. C'est peut-être ça, mais cela peut aussi être autre chose.

Vote sur R27

Pour 34

Contre 7

ADOPTÉE

**Président d'assemblée :** Je vous remercie beaucoup pour votre collaboration. Merci aux membres du Comité qui se sont joints à nous. La discussion a été très positive et très respectueuse. Je vous en remercie.

**9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**

**Recteur et vice-chancelier :** Le Comité de sélection des grades honorifiques, comme vous avez pu le constater, a fait un appel de candidatures à la fois pour les titres honorifiques. Le Comité s'est réuni en prévision de la réunion d'aujourd'hui, mais un élément absolument hors de notre contrôle s'est produit. Le dossier d'un de nos membres qui était à Shippagan a abouti à Edmundston. Le matin même de la réunion, il n'avait pas encore son dossier. Toutefois, le dossier n'a pas abouti dans les mauvaises mains. On a eu une discussion générale. On a fait un certain travail, mais ceci va nous permettre de faire deux choses. Dans un premier temps, au niveau des candidatures pour le titre de bibliothécaire, professeure ou professeur émérite, on a eu plusieurs candidatures et l'on sera en mesure de faire une proposition lors de la prochaine réunion du Sénat académique. Je vous rappelle que la plupart du temps, c'est à la cérémonie d'automne que l'on donne les titres émérites. Donc ceci ne pose pas problème. Pour ce qui est des doctorats honorifiques, nous avons reçu des candidatures de qualité, mais étant donné que l'on n'a pu délibérer en raison du problème technique, on a aussi convenu que l'on allait faire un nouvel appel de candidatures pour les doctorats honorifiques afin d'élargir davantage le bassin des candidatures reçues. Il y aura possiblement une réunion du Sénat académique avant le mois de mars.

**10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-101006**

Voir le Document C, p. 1-15

**R : 28-SAC-101029**

Edgar Robichaud, appuyé par John Tivendell, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-101006. »*

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

## 11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

### 11.1 Évaluation - sciences religieuses

**VRER** : Le programme de la Mineure en sciences religieuses a été évalué par le professeur Raymond Lemieux de l'Université Laval. Il nous a présenté son rapport préliminaire en février 2010 et son rapport final en mai 2010. Le rapport contient les réactions de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et du directeur du Département de philosophie et de sciences religieuses. En lisant le document, vous avez sans doute constaté qu'il y a une situation tout à fait particulière au sein de ce programme. Tous les documents pertinents soulignent un malaise, voire même un conflit endémique qui a un impact majeur sur la bonne marche du programme. Je suis parfaitement au courant qu'une évaluation pédagogique et une évaluation administrative d'un programme sont deux composantes différentes. La raison pourquoi nous les présentons dans leur ensemble, c'est que la situation fait en sorte qu'il est difficile, voire impossible, de dissocier les deux volets. Le malaise au niveau des ressources humaines se reflète dans la gestion et dans tous les autres éléments du programme. Dans son rapport, l'évaluateur fait un constat des points forts et des points faibles du programme. Parmi les points forts, l'évaluateur note l'excellence en enseignement et l'appréciation de l'enseignement par les étudiantes et les étudiants. Un autre point fort, c'est qu'il y a de nos jours une grande pertinence d'enseigner les sciences religieuses. La situation mondiale fait en sorte que la situation socioreligieuse y est omniprésente. Nos étudiantes et nos étudiants sont bien aux aguets de cette dimension socioreligieuse. L'élément socioreligieux est bien apprécié. Ceci se démontre par l'assiduité qu'il y a dans les cours enseignés. Parmi les points faibles, j'en ai déjà fait référence, c'est un conflit au niveau des ressources humaines. Une deuxième faiblesse, un nombre assez restreint des ressources professorales qui se reflète dans l'offre des cours. Un autre point faible, selon l'évaluateur, c'est qu'il n'y a que le programme de Mineure. C'est donc impossible de poursuivre dans le domaine à un niveau supérieur à l'Université de Moncton. Au niveau de l'inscription au programme, on note qu'il y a une moyenne de 4,4 inscriptions par année depuis cinq ans. Au niveau de la diplomation, on a en moyenne 1,2 personne par année depuis cinq ans.

#### **R : 29-SAC-101029**

Neil Boucher, appuyé par Fatah Chetouane, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

#### **RECOMMANDATION 1**

*Que le programme de Mineure en sciences religieuses soit mis sous tutelle à la Faculté des arts et des sciences sociales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

#### **RECOMMANDATION 2**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales procède à une évaluation périodique du programme en s'adjoignant un ou des professeurs ou professeuses de la discipline de l'interne ou de l'externe.*

#### **RECOMMANDATION 3**

*Que le Certificat en études pastorales soit maintenu, en y ajoutant les objectifs du programme et en y faisant les modifications jugées nécessaires. »*

**McKee-Allain** : Je suis déçue des trois recommandations proposées. La recommandation 7 du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche tentait un rattachement. On s'est adressé à plusieurs assemblées. Il y a eu des refus. Au niveau de la gestion, il y a eu une demande de divorce entre la philosophie et les sciences religieuses. Au niveau de la gestion, celle-ci est déjà prise en charge par le décanat. J'aimerais que l'on puisse ajouter la recommandation 7.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) (suite)**

**Sichel** : Il y a un conflit entre deux personnes. C'est la raison pourquoi il ne faut pas avoir d'unités trop petites qui sont autonomes. Les professeures et les professeurs de ce secteur devraient appartenir à une assemblée.

**McKee-Allain** : J'aimerais clarifier que la fusion du Département de philosophie et de sciences religieuses a été faite avant l'an 2000. Le Département a fait une demande formelle pour une séparation. Il y a eu deux évaluations des deux départements. Dans les deux cas, on nous a dit qu'il fallait les séparer.

**Bernier** : L'évaluation des programmes en sciences religieuses s'est produite en même temps que l'évaluation des programmes en philosophie. La tentative de fusion a été infructueuse et elle a mené à de plus grands conflits. Comme la sénatrice McKee-Allain l'a mentionné, l'évaluatrice externe des programmes de philosophie a proposé que les deux professeures et professeurs soient séparés et ceci après les avoir rencontrés et après avoir évalué la nature du conflit qui les oppose. L'évaluatrice Lemieux, dans son rapport des deux programmes de sciences religieuses, fait cette même recommandation et ceci après que le Département de philosophie ait demandé une séparation entre les deux secteurs. Du point de vue pratique, le Département a continué d'investir du temps et des énergies. Encore récemment, j'étais chargé de l'embauche d'un chargé de cours ou de l'annonce d'un poste, de la détermination et de l'identification d'un cours à donner en sciences religieuses. J'ai périodiquement des rencontres avec les membres du secteur des sciences religieuses. Lors de la dernière assemblée du Département, les deux membres de l'unité des sciences religieuses étaient présents. Tous les collègues, de façon unanime, incluant ceux de l'unité des sciences religieuses ne sont pas favorables à continuer de fonctionner ensemble dans le Département de philosophie et de sciences religieuses. C'est en raison, justement, de la nature du conflit qui existe entre les deux personnes. Quand nous avons des réunions impliquant tous les membres du Département, le conflit qui règne entre les deux membres du secteur des sciences religieuses se propage chez les autres membres et a une influence extrêmement négative chez les membres. C'est une réponse à ce que monsieur Sichel a dit.

Au sujet des recommandations, je suis un peu déçu et j'ai eu le même son de cloche. J'ai mis au courant les deux membres du secteur des sciences religieuses. On considère que la recommandation 1 officialise quelque chose qui se passe en pratique depuis plusieurs années, soit une tutelle qui est partagée entre le décanat et le Département de philosophie et de sciences religieuses. C'est pourquoi j'abonde dans le sens de la suggestion de la sénatrice McKee-Allain à savoir pourquoi la recommandation 7 du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'a pas été retenue. Celle-ci semble proposer une voie de solution. Aussi, s'il devait y avoir une tutelle, quelle forme prendrait-elle? Ce n'est pas tout à fait clair. Est-ce que, dans l'éventualité où il y aurait une tutelle, le Département de philosophie et de sciences religieuses serait déchargé de ses obligations envers le secteur des sciences religieuses et deviendrait le Département de philosophie?

**Recteur et vice-chancelier** : Disons que mon propos ne sera pas sous le couvert de la diplomatie. Nous faisons face à une situation qui perdure. Je pense que, à un moment donné, il faudra prendre nos responsabilités collectivement. Je suis un de celles et de ceux qui ont plaidé pour ces recommandations. La recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commençait par la suspension des admissions au programme. Là, je trouvais que l'on prenait le problème par le mauvais côté. On a une situation très problématique et la première chose que l'on visait, c'était un message que les étudiantes et les étudiants allaient écoper. Je trouvais cela inacceptable de le présenter comme ça. Je n'ai pas de conseils à donner à la doyenne qui est là depuis longtemps. Si je recevais une proposition comme celle-ci, cela ne m'empêcherait pas d'agir dans le sens de la recommandation 7 du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je pense qu'une des premières choses que j'oserais faire, c'est de trouver les solutions pour que justement la tutelle ne perdure pas pendant des années. Tous les moyens sont à sa disposition pour trouver les solutions qui s'imposent. Je vous rappelle que l'on ne met pas des professeures et des professeurs sous tutelle, c'est le programme qui est sous tutelle. À l'heure actuelle, nous sommes incapables de modifier ce programme parce que les gens de la discipline ne peuvent pas travailler ensemble. Alors, l'inaction par rapport au programme est la raison pour laquelle nous avons aussi la recommandation 2. Ce n'est pas à la doyenne, peut-être qu'elle peut le faire, d'assurer elle-même que le programme continue d'évoluer, qu'il soit toujours pertinent par rapport aux disciplines. On demande à

## 11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) (suite)

des collègues d'ailleurs parce que l'on n'en a plus dans la Faculté, on n'en a plus dans l'Université qui sont capables de le faire. On va faire appel à des collègues de la discipline pour regarder d'un œil critique le programme. S'il y a des propositions d'amélioration, elles seront faites par ces collègues aux instances appropriées pour que l'on puisse continuer. Selon moi, c'est une situation inhabituelle, mais ce n'est pas une situation inacceptable. Dans certaines institutions, même pour l'évaluation de la permanence ou de la promotion du corps professoral, l'évaluation de la qualité de la recherche ne se fait pas seulement par les collègues de l'institution donnée, mais elle se fait aussi par des collègues d'ailleurs. C'est dans cet esprit que l'on a voulu mettre le programme sous la tutelle de la doyenne, mais sans pénaliser le programme pour toujours. Quand nous aurons une solution, nous en aurons une. Entre-temps, on va continuer de s'assurer que le programme puisse évoluer selon les exigences des disciplines interpellées dans un programme comme celui-ci. Ce sont les raisons fondamentales pourquoi nous avons proposé cela. J'inviterais la doyenne à s'inspirer des recommandations initiales pour essayer de trouver une solution. Si elle est capable de réunir des personnes pour trouver une solution dans les prochaines semaines ou les prochains mois alors tant mieux. La tutelle n'aura pas été longue. Je crois honnêtement qu'il faut agir dans ce dossier.

**Président d'assemblée :** Est-ce que la tutelle implique un détachement par rapport au Département de philosophie?

**Recteur et vice-chancelier :** Je crois qu'il faut lire la recommandation pour ce qu'elle dit. La tutelle, c'est le programme. J'ai évité de discuter des individus. Je trouve que le Sénat académique n'est pas le bon forum pour discuter des individus. Ce qui est dit ici, c'est que le programme sera sous la tutelle de la doyenne. Après ça, certains ajustements devront être pris. Je pense que c'est une prérogative de la gestion en consultation avec les différentes intervenantes et les différents intervenants.

Vote sur R29

Pour 31

Contre 5

ADOPTÉE

## 12. COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RECTRICE OU RECTEUR OU VICE-CHANCELIER

Voir le Document E, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier quitte la salle pendant la durée de ce point.

**P. Robichaud :** Il s'agit d'une question de composition du comité proprement. J'attire votre attention à l'article 1.3 de la *Politique de sélection des cadres*. On dit que le comité compte sept membres dont le président du Conseil des gouverneurs, d'office, trois membres du Conseil des gouverneurs, dont une professeure ou un professeur et trois membres du Sénat académique, dont une étudiante ou un étudiant. Monsieur le président, il s'agit ici de la nomination des membres du Sénat académique qui doivent siéger au comité.

**R : 30-SAC-101029**

Mises en candidature :

Marie-Noëlle Ryan  
Justin Guitard  
France Marquis  
Sid-Ahmed Selouani

Proposée par Michel Cardin  
Proposé par Alexandre Ouellet  
Proposée par Lise Dubois  
Proposé par Neil Boucher

**Justin Guitard** est élu par acclamation au Comité de sélection pour le poste de rectrice ou recteur et vice-chancelier.

Scrutatrice et scrutateur : Thérèse Thériault et John Sichel

**France Marquis** et **Sid-Ahmed Selouani** sont élus membres du Comité de sélection pour le poste de rectrice ou recteur et vice-chancelier.

**12. COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE RECTRICE OU RECTEUR OU VICE-CHANCELIER (suite)**

**R : 31-SAC-101029**

Blanca Navarro-Pardiñas, appuyée par Alain Roberge, propose :

*« Que les bulletins de vote soient détruits. »*

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

**13. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC – ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF**

Voir le Document D, p. 1-45

**VRER** : Comme vous le savez, le Sénat académique avait demandé que l'on mette sur pied un comité qui examinerait toute la question du Bureau de l'enseignement coopératif. Le Comité a été constitué. Il était présidé par monsieur Jean-Guy Ouellette, vice-recteur adjoint à l'enseignement. Les autres membres étaient Claude Dionne, vice-doyen de la Faculté d'administration, le professeur Jacques Nuckle de la Faculté des sciences, le professeur Michel Soucy de la Faculté de foresterie et monsieur Jérémie Aubé, étudiant en génie civil. Le Comité s'est réuni et s'est adjoint les services d'une consultante. Le mandat a quatre composantes. Le Comité a pris chaque composante du mandat et il a étudié la situation. Le Comité a fait des recommandations. Aux pages 2, 3 et 4, en chiffres romains, vous voyez les quatre volets du mandat. Il y a une courte explication et il y a les recommandations.

J'attire votre attention à la page 37 du document, soit l'annexe E. Il y avait toute la question du programme de Maîtrise en administration publique et le rôle que le Bureau de l'enseignement coopératif devait jouer quant à ce programme. Vous vous apercevrez que ce n'est pas dans le mandat, c'est pourquoi la question est traitée à l'extérieur du document. Et la raison pourquoi ceci est traité, c'est que cette question était en partie à la base de la démarche. De plus, le Comité a rencontré la doyenne de la Faculté. Elle voulait que cela fasse partie du document final. Elle voulait des recommandations à cet effet. Donc, vous trouverez à l'annexe E ce que le Comité suggère pour une possibilité de rapprochement entre le programme d'administration publique et les services offerts par le Bureau de l'enseignement coopératif.

Il y a beaucoup d'informations et de pistes de discussion dans ce document. Le délai de dix jours entre l'envoi des documents et la réunion du Sénat académique n'est peut-être pas suffisant pour que certaines facultés, plus particulièrement la Faculté des arts et des sciences sociales, aient eu l'occasion de discuter en conseil. Conséquemment, pour permettre une discussion plus éclairée, je propose qu'il soit reçu et placé à l'ordre de jour du mois de mars.

**R : 32-SAC-101029**

Neil Boucher, appuyé par Jean-Marie Binot, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le Rapport du Comité ad hoc sur l'enseignement coopératif et que ce point soit placé à l'ordre du jour de la réunion du Sénat académique de mars 2011. »*

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

**14. COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Recteur et vice-chancelier** : Depuis la dernière réunion du Sénat académique, il y a eu une réunion du Comité consultatif. Elle s'est tenue le 20 septembre à Fredericton. C'était la semaine avant l'élection provinciale. Je pense que le climat général de la réunion était teinté par l'élection à venir. Un certain nombre de questions ont été discutées à la réunion. La plateforme électorale des deux principaux partis présentait des éléments relatifs à l'enseignement postsecondaire. Je noterai la question du financement pluriannuel. Cela fait



#### 14. **COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)**

déjà un an ou deux que l'on discute avec le gouvernement de l'importance d'avoir un plan de financement pluriannuel de sorte que l'on puisse faire une meilleure planification à moyen terme des ressources et des priorités dans les universités. Les deux partis avaient des éléments dans leur plateforme qui faisaient allusion à cela. Depuis lors, on connaît les résultats de l'élection. Dans la plateforme du Parti conservateur, on prévoit un plan de financement sur quatre ans. On sait que le gouvernement n'a pas l'intention de déposer un budget avant le mois de mars.

Le deuxième élément que nous avons discuté, c'est l'enjeu de la promotion des universités à l'international. Un signe encourageant, c'est que le Secrétariat de la croissance démographique, qui avait été créé il y a quelques années et qui a bénéficié d'un financement relativement important, était jusqu'à récemment sous la responsabilité du ministère d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Il a été transféré au ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail. Ceci veut dire qu'une partie des arguments que l'on avait présenté, c'est-à-dire que dans une stratégie de croissance démographique qui passe en partie par l'immigration, les institutions postsecondaires ont un rôle à jouer par l'arrivée d'un nombre important d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans nos institutions. Nous avons eu une discussion à ce sujet. Ils ne nous ont pas encore présenté de programmes spécifiques. Je crois que c'est quelque chose qui commencera à s'articuler prochainement.

Deux autres dossiers ont fait l'objet d'un échange d'informations. Je précise, un échange d'informations et non pas de stratégies de développement ou de programmation. Il s'agit des relations de travail. Trois universités sœurs sont dans une année de négociation collective. Nous avons eu un échange d'informations sur ce sujet. Nous avons aussi comparé nos notes par rapport au taux d'inscriptions et quelles étaient les tendances. Je pense que nous sommes tous aux prises avec une pression importante concernant les inscriptions, notamment les inscriptions en provenance du Nouveau-Brunswick. Enfin, nous avons eu une présentation d'un groupe de travail qui développe un portail Web pour le transfert des crédits. Le groupe propose un portail où les institutions pourront y inscrire les cours pour lesquels ils sont prêts à donner des équivalences soit tels ou tels cours suivis dans d'autres institutions. Ils nous ont fait une démonstration. Nous avons fait un certain nombre de commentaires. Je pense que le portail sera en ligne prochainement.

Une question fondamentale s'est posée en fin de réunion, soit celle de savoir si, dans l'éventualité où il y aurait un nouveau gouvernement, le Comité consultatif continuerait à prendre la même forme. Les priorités allaient-elles évoluer? La prochaine réunion aura lieu en décembre à Moncton. Je dois dire que nous avons, jusqu'à l'élection, à la fois un ministre et une fonction publique au Ministère qui était, à mon point de vue, très efficace. Elle travaillait très bien avec les institutions. Ce qui est un peu préoccupant, c'est que l'on pourrait se trouver d'ici quelques mois avec une nouvelle fonction publique au Ministère. Le sous-ministre en poste, monsieur Byron James, est toujours là. Les rumeurs sont de plus en plus persistantes qu'il s'en ira dans d'autres fonctions avec le nouveau gouvernement. La sous-ministre adjointe, madame Liane Roy, est maintenant présidente du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Notre registraire est avec nous. Le Ministère a commencé à donner une nouvelle dotation, dans le cas du poste de monsieur Robichaud, c'est quelqu'un que nous connaissons bien, soit un ancien président de la FÉÉCUM, monsieur René Boudreau. Il était en Saskatchewan jusqu'à tout récemment. Ils ont aussi nommé un sous-ministre adjoint, soit monsieur Yves Pelletier qui est originaire du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, mais qui était à l'extérieur du Nouveau-Brunswick depuis très longtemps. Et nous avons une nouvelle ministre, madame Coulombe, qui est originaire de la région de St-Quentin. Je l'ai salué rapidement au moment de l'assermentation du nouveau cabinet. Je n'ai pas encore eu de session de travail avec elle. Ceci devrait arriver prochainement.

**Roberge** : Est-ce que l'Université Crandall est partie prenante de ces discussions?

**Recteur et vice-chancelier** : Non. L'Université Crandall n'est pas une institution publique. Pour le moment, les seuls participants autour de la table sont les présidents et les recteurs des six institutions publiques, c'est-à-dire les quatre universités et les deux collèges communautaires. À ce sujet, nous savons que l'admission de l'Université Crandall comme membre de l'AUCC est à l'ordre du jour des réunions d'automne de l'AUCC. Ceci ne veut

**14. COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)**

pas dire que c'est une université publique. Il y a beaucoup d'institutions de ce type qui sont membres de l'AUCC. Nous avons environ 90 membres de l'AUCC. Je dirais qu'il y en a au moins une quinzaine qui sont comme l'Université Crandall particulièrement en provenance de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Je suis certain qu'il y a eu des questions importantes qui ont été posées. Je ne connais pas la conclusion. Alors, c'est un autre dossier en évolution.

**Cardin** : Où en sommes-nous avec le rapport Vo-Van? Est-ce que vous l'avez examiné?

**Recteur et vice-chancelier** : Pour celles et ceux d'entre vous qui ne sauraient pas exactement de quoi il s'agit, c'est qu'il y avait eu une proposition dans le *Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire* de créer deux écoles d'études supérieures, l'une anglophone et l'autre francophone. L'anglophone serait sous le leadership de la University of New Brunswick et la francophone sous celui de l'Université de Moncton. Il y a eu des rapports qui ont été préparés par deux consultants. Ces rapports ont circulé dans des sous-comités, mais nous n'avons pas encore reçu les conclusions des rapports. Pour le moment, je ne connais aucunement le contenu de ces rapports. Je ne sais pas quand cela sera à l'ordre du jour.

**15. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-100918 (RÉUNION ANNUELLE) ET CGV-100918 (RÉUNION ORDINAIRE)**

Ce point sera traité à la prochaine réunion.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**17. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2011 à 8 h 30. À noter qu'il pourrait y avoir une réunion extraordinaire en janvier 2011.

**18. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale

\_\_\_\_\_  
Pascal Robichaud, registraire